

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 8 avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Maire.

Étaient présents : CORTIJO Denise - NOUVEL Honoré - DEGERS Laurence - PAYAN Miguel - HILLAT Brigitte - DUVALLEY Franck - DELPEUCH Nicolas - TARQUIS Laurence - LE BOT Denis - FACCO Gilbert - SALVADOR Joseph - FAYE Nathalie - RABOT Benoît - BEN Guillaume - Rachel MOUTON - Benoît BEAUDOU - LACAMBRA-ROUCH Béatrice - COSTES Bruno - ROUX Gilles - BASQUIN Odile

Ayant donné pouvoir : Corinne DUFILS JUANOLA à Benoît RABOT - Natalie CROSTA à Miguel PAYAN - Fanny PRADIER à Laurence TARQUIS - Marion JOUAN RENAUD à Benoît BEAUDOU - Romuald BEAUVAIS à Brigitte HILLAT - Stéphane MASSIN à Honoré NOUVEL - Yann KERGOULAY à Rachel MOUTON - Didier KLYSZ à Odile BASQUIN - Nathalie NICOLAÏDES à Gilles ROUX

Étaient absents : pas d'absent

Secrétaire de séance : Rachel MOUTON

Étaient présents sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services - Renaud SPADOTTI, Responsable du service juridique et assemblées - Jules SAUVAGE, Responsable du service finances

Date de la convocation : 21 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum minimum : 15

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 29

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2025

1. FINANCES – Adoption du Compte Financier Unique 2024 de la Commune

2. FINANCES – Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024 de la Commune

3. FINANCES – Adoption du Compte Financier Unique 2024 de l'ECP

4. FINANCES – Affectation du résultat 2024 de la Commune

5. FINANCES – Affectation du résultat 2024 de l'ECP

6. FINANCES – Adoption du Budget Primitif 2025 de la Commune

7. FINANCES – Vote du taux des taxes foncières pour 2025

8. FINANCES – Adoption du Budget Primitif 2025 pour l'ECP

9. FINANCES – Admission des créances en non- valeur pour la Commune et l'ECP

10. FINANCES – Vote des subventions d'équilibre à l'ECP et au CCAS

11. FINANCES – Vote des tarifs « Pibrac en Scène 2025 »

12. FINANCES – Vote des subventions aux associations, crèches associatives, amicales et coopératives scolaires

13. FINANCES – Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations

14. DOMAINE – Convention de mise à disposition d'infrastructures sportives à l'US Pibrac Football

15. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Convention d'usage et d'entretien de l'Esplanade Sainte-Germaine avec le diocèse

16. URBANISME - Convention de servitude avec la société ENEDIS pour la parcelle cadastrée BK1 – Lieu-dit Gayne

17. ENVIRONNEMENT – Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la Commune de Pibrac
 18. FINANCES – Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la MJC et la Ville de Pibrac
 19. ADMINISTRATION – Renouvellement de la convention de cession de données avec la Caisse d'allocations familiales 31 dans le cadre du diagnostic de territoire – Relais petite enfance (RPE)
 20. ENFANCE JEUNESSE – Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association MéliMélo
 21. ENFANCE JEUNESSE – Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association Nicolas et Pimprenelle
 22. RESSOURCES HUMAINES – Création de deux postes permanents Administrateur de théâtre et Technicien son et image à l'ECP
 23. RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois temporaires accroissement saisonnier d'activité
 24. RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois accroissement temporaire d'activité
 25. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs
 26. RESSOURCES HUMAINES – Bilan annuel relatif à la formation des élus
- Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la commune et informations

Madame Denise CORTIJO, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal.

Désignation du Secrétaire de séance

Mme CORTIJO, Maire

Je vous propose de désigner Rachel MOUTON comme Secrétaire de séance. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Je tiens à rappeler que l'ensemble des délibérations et les autres pièces annexes ont été transmises par mail le 21 mars 2025 avec un complément le 26 mars 2025. Ces envois permettent de respecter le délai de transmission de 12 jours francs imposés par l'article L5217 du CGCT.

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Mme CORTIJO, Maire

Nous ne le faisons pas, mais désormais, les votes des délibérations se font au scrutin public, donc le sens des votes peut être noté dans le procès-verbal ainsi que le nom des élus lors des abstentions ou votes contraires (Article L2121 du CGCT). C'est pourquoi il est nécessaire de se prononcer sur le type de scrutin que nous adopterons ce soir avant de débiter ce Conseil municipal. Je vous soumetts de faire un vote au scrutin public, si vous en êtes d'accord. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons vendu trois concessions funéraires dans le cimetière d'Ensaboyo pour un montant global de 1 005 euros et une rétrocession funéraire dans ce même cimetière pour un montant de 81,74 euros.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2025

Mme CORTIJO, Maire

Avez-vous des remarques ou des questions quant à ce procès-verbal ? (*Non*) Je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Désignation d'un Président en l'absence de Mme le Maire

Mme CORTIJO, Maire

Au regard de l'article L2121 du CGCT, le Conseil municipal doit désigner un Président qui soumettra la délibération au scrutin en mon absence puisque je dois sortir de la salle. Cet article impose au Maire de quitter la salle pendant l'examen du CFU et les débats qui peuvent s'ensuivre. Je vous propose de nommer le 1^{er} Adjoint, Monsieur NOUVEL, comme Président de séance en mon absence. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Je vais donc quitter la salle. Le Secrétaire de séance va mentionner que je quitte la salle. Je peux effectivement rester au débat, mais normalement, les textes disent que je dois quitter la salle. En tous les cas, je laisse la Présidence à Monsieur NOUVEL. Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Dans la mesure où nous faisons appel à un budget que vous n'avez pas fait puisque vous avez pris la place après la démission de Madame POUPONNEAU, je pense que vous pouvez rester. Après, pour le vote, nous appliquerons évidemment la règle. Cela n'engage que moi et mon groupe.

Mme CORTIJO, Maire

Merci pour votre confiance, donc puisque vous insistez, je reste.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Nous allons donc lancer la première délibération. Monsieur PAYAN, je vous cède la parole.

Mme CORTIJO, Maire

Je vous informe de l'arrivée de Madame LACAMBRA-ROUCH.

1. FINANCES - Adoption du Compte Financier Unique 2024 de la Commune

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Nous allons d'abord présenter les résultats globaux de l'année 2024, puis nous adopterons pour la première fois le Compte Financier Unique (CFU).

Vous avez eu la totalité des maquettes avec deux envois, dont une mise à jour. Nous avons examiné ces éléments au cours de la dernière Commission permanente à la suite de laquelle nous avons procédé à des modifications de la fiche synthétique qui vous a été envoyée. Merci à Monsieur ROUX pour les différentes interventions qui ont amené à la modification de cette note. Merci aux services d'avoir donné ces notes dans la précipitation et la conjoncture actuelle.

Toutes les maquettes que je vous donne sont extraites de la maquette officielle M57 que vous avez à disposition également à l'entrée de cette salle.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS GLOBAUX 2024

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 8 173 193,23 euros

Dépenses de fonctionnement : 7 823 871,78 euros

⇒ soit un résultat de l'exercice de 349 321,45 euros.

Ce sont des résultats positifs dans un contexte contraint. Nous avons traversé différentes tempêtes ensemble : le Covid, les augmentations considérables des matières premières et l'inflation. Malgré ces contraintes, nous avons réalisé en 2024 le résultat le plus élevé depuis huit ans. Nous pouvons être tous ensemble heureux de ce bon résultat dans de telles conditions.

Si nous rajoutons le résultat antérieur de 438 k€, nous sommes à 787 k€. C'est le montant que nous aurons à délibérer et à affecter pour l'exercice 2025.

Section d'investissement

Recettes d'investissement : 1 180 221,23 euros

Dépenses d'investissement : 1 500 020,26 euros

⇒ soit un déficit de 319 799,03 euros.

Comme vous le savez, nous avons l'habitude de cela. Nous dépensons beaucoup plus vite que nous obtenons les recettes et notamment, nos partenaires veulent que nous fassions l'ensemble des dépenses avant de nous verser les recettes, c'est ce qui fait qu'il y a toujours un décalage.

Nous avons un léger déficit à reporter de 5 528,26 euros, ce qui nous fait un résultat de clôture d'investissement de 325 327,29 euros.

Si je prends la globalité, **le résultat de clôture se solde par un excédent de 461 502,15 euros.**

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles sont les dépenses suivies de volume financier (on décaisse ou on encaisse). Là, nous avons décaissé 7 389 790,55 euros. C'est une maîtrise des dépenses. Bien qu'ayant augmenté de 2,4 % entre 2023 et 2024, les charges n'ont augmenté que de 0,4 % sur les cinq ans en moyenne annuelle hors inflation.

Nous avons examiné ensemble le ROB. Les chiffres que j'avais donnés au ROB n'ont pas évolué. Les résultats des services ont été assez rapides et validés par la Trésorerie.

Sur ces 7 390 000 euros de dépenses, nous avons exécuté 97,35 % des autorisations budgétaires. Nous avons déjà eu un budget serré, comme nous l'avons depuis cinq ans, mais au-delà du budget serré, il est encore plus serré dans l'exécution puisque nous avons environ 3 % de décalage qui sont en gros des économies qui sont faites sur ces différentes sections.

Chapitre 011, charges à caractère général

Fluides : 411 k€, dont :

- électricité : 298 k€, nous avons dégagé quelques économies, c'était espéré. Nous en aurons peut-être beaucoup plus en 2025 ;
- gaz : 74 k€, il a augmenté de manière considérable en 2024. Il continuera à augmenter ;
- l'eau : 39 k€

Alimentation : 216 k€.

Maintenance : 512 k€, elle comprend l'entretien, les réparations, les espaces verts.

Prestations de service : 436 k€ (périscolaire).

Chapitre 012, dépenses de personnel

Au-delà des renforcements, nous avons surtout subi la grille indiciaire qui a augmenté de cinq points et qui a bénéficié à l'ensemble de nos agents communaux. Nous restons quand même en dessous de la moyenne des communes comparables à la nôtre avec un taux de 52 % contre 57 % pour la moyenne. Nous nous approchons d'une situation conforme à notre strate.

Chapitre 65, autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend un certain nombre de dépenses obligatoires puisqu'elles ont été votées :

- indemnités des élus : 69 k€ ;
- SDEHG : 118 k€ ;
- Syndicat de Bouconne : 62 k€ ;
- ECP : nous avons versé 270 k€ comme nous nous y étions engagés ;
- CCAS : 133 k€ ;
- subventions aux associations : 187 k€ qui se déclinent entre les associations, projets, fonctionnement et un certain nombre d'autres éléments que vous avez dans la fiche ;
- écoles privées : 151 k€.

Recettes de fonctionnement

Elles ont augmenté en volume de 4,5 % par rapport à 2023. Par rapport à nos prévisions, contrairement à nos dépenses, nos recettes sont allées au-delà de nos prévisions à hauteur de 3 %. Monsieur ROUX, vous avez beaucoup insisté pour que j'explique cela, c'est ce qui va justement constituer nos 350 k€ de surplus sur cette gestion 2024.

Chapitre 013, atténuation de charges :

Il s'agit ici de remboursement des assurances quand il y a des absences au niveau des RH : 186 k€ (contre 130 k€ en prévisions).

Chapitre 70, produits des services

Nous sommes aux alentours de nos prévisions avec :

- le périscolaire : 464 k€ ;
- les subventions CAF : 97 k€.

Chapitre 73, impôts et taxes (sauf 731)

Ce chapitre se décline en deux piliers :

- les versements de Toulouse Métropole : l'AC (attribution de compensation) est stable, car elle n'est modifiée qu'en cas de changement de compétence. Sur le mandat, nous aurons probablement 1 778 000 euros constants ;
- la dotation de solidarité communautaire : elle évolue. Elle est redistributive, mais pour l'instant, elle est plutôt stable à 346 k€.

Chapitre 731, fiscalité locale

Je rappelle que les bases avaient augmenté de pratiquement 4 %.

- DMTO : 393 k€. Au-delà de ces bases, nous avons bénéficié d'un plus par rapport à la fiscalité inhérente aux transactions immobilières (nous avions prévu 340 k€) ;
- TLPE (Taxe locale sur la publicité extérieure) : 49 k€ ;
- Pylônes : 52 k€.

Chapitre 74, dotations et participations

- DGF : nous recevons chaque année une dotation globale de fonctionnement : 811 k€ (+3 %) ;
- compensations de l'État : 113 k€. L'État compense lorsque c'est lui qui décide une mesure sociale.

Chapitre 75, autres produits de gestion courante

Ce chapitre s'élève à 124 k€, dont :

- certaines locations ;
- des remboursements assurantiels lorsqu'il arrive un accident et que notre assurance nous rembourse.

Voilà l'explication principale qui fait que les recettes sont au-delà de nos prévisions.

❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Opérations d'équipement

Nous avons dépensé près de 960 k€ qui comprennent notamment :

- ferme agricole : 478 k€ ;
- acquisition de terrain : 151 k€ ;
- acquisition de véhicules propres : 47 k€ ;
- démolition du préfabriqué : 58 k€ ;
- installation des alarmes : 23 k€ ;
- budget participatif : 12 k€.

Chapitre 16, emprunts et dettes assimilées

Nous remboursons la dette en capital : 413 k€. Nous sommes sur un remboursement de notre dette à horizon six ans, ce qui est un très bon résultat. Cela veut dire que nous mettrons six ans de nos recettes courantes pour rembourser toutes nos dettes.

Recettes d'investissement

Chapitre 13, subventions d'investissement

- Nouvelle école : 87 k€ ;
- ferme agricole : 63 k€ ;
- diverses subventions arrivées en fonction de nos demandes multiples : 24 k€.

Chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves

- FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) : 53 k€ ;
- TAM (la taxe immobilière) : 16 k€ ;
- excédent capitalisé : 412 k€.

Voilà rapidement les données qui constituent ce très bon résultat de l'année 2024. Nous allons évidemment laisser la parole ouverte, mais avant que Madame le Maire ne se retire, j'ai remis le tableau qui est l'adoption du CFU 2024. Je suis prêt à répondre à vos questions pour ce CFU 2024 que nous avons déjà bien parcouru à l'occasion du ROB.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je vous remercie parce que l'exposé était bien présenté et tout à fait clair. J'avais plusieurs remarques sur lesquelles je voulais revenir. Sur la section investissement, vous mentionnez un certain nombre d'investissements qui ont été réalisés et je pense que pour la clarté de tout le monde, il faudrait dire aussi qu'un certain nombre d'investissements ont été différés, voire annulés. Des lignes mentionnées au budget 2024 n'ont pas été réalisées. Je pense notamment au patinodrome couvert avec des transferts et de nombreuses modifications budgétaires qui ont eu lieu au courant de l'année. Je le dis tout à fait en transparence parce que quand on regarde l'ensemble du volet investissement réalisé, hormis les centaines de milliers d'euros mises dans la ferme agricole, le reste est un saupoudrage, il n'y a pas eu de gros projets réalisés.

Je reviens sur cette ferme agricole. Nous l'avons demandé plusieurs fois depuis plusieurs mois. Je pense qu'il serait bien pour la transparence de tout le monde de donner accès aux documents qui précisent le modèle économique qui permet de prévoir le fonctionnement de cette installation en régime permanent et derrière comment cela va se passer. Il y a eu un appel d'offres pour mettre un certain nombre de personnes sur les rangs de l'exploitation de ce projet. Pour la transparence de tous, je pense que cela vaudrait le coup de donner les modalités de fonctionnement en régime de croisière qui, comme je l'ai exprimé plusieurs fois, vont bien au-delà de la simple construction de ce hangar, mais qui nécessitent, non seulement au-delà des personnes qui vont s'atteler à cette exploitation, du matériel, de l'énergie, des fluides, etc., et le modèle qui permettra de revenir soit vers les Pibracais, soit vers les écoles en régime permanent. Il semblerait qu'une étude ait été faite. Je réitère ma demande de pouvoir avoir accès à ces documents.

J'ai une petite remarque sur l'ensemble des investissements parce que quand on regarde la totalité des investissements, vous avez fait à peu près 1,2 M€ de recettes et 1,5 M€ d'investissements prévus. Je me souviens à l'époque de propos acerbes en disant : « 2 M€, vous n'avez pas beaucoup investi cette année. Comment cela se fait-il ? » Je vous retourne donc le propos. Je sais bien que cela ne s'adresse pas à Denise CORTIJO, mais à l'ensemble de l'équipe et en particulier à la précédente responsable de cette collectivité. Mais c'est vrai que globalement, quand on regarde le niveau d'investissement, il est quand même relativement faible eu égard aux besoins de la commune et ceux exprimés par les Pibracais.

Quant à l'augmentation des recettes qui permet effectivement d'avoir un petit tampon de fonctionnement, il a été parfaitement souligné par Gilles ROUX. C'est lié en particulier à des augmentations ici et là de recettes. Vous ne pouvez pas non plus dire que l'État se désengage puisque cette fois, comme cela a été très bien mentionné, vous avez +3 % de votre DGF.

Le budget est ce qu'il est, je n'irai pas plus loin sur les commentaires. En tout cas, je pense qu'il faudra peut-être en débattre sur les perspectives budgétaires de 2025 lors de la présentation que vous allez nous faire du budget primitif.

M. PAYAN, Adjoint au Maire
Merci, Monsieur COSTES.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
Je signale l'arrivée de Monsieur Gilbert FACCO.

M. PAYAN, Adjoint au Maire
Les éléments de réponse que je vais vous apporter se déclinent en plusieurs points.

Pour la ferme, effectivement, à un moment donné, nous donnerons le modèle économique, c'est certain, c'est un besoin pour l'ensemble des élus.

S'agissant des investissements annuels, deux choses. À l'occasion du ROB, nous avons dit que nous suspendions un programme important et que nous recentrons sur la rénovation énergétique. C'est un fait. C'est plutôt un débat que nous aurons à avoir tout à l'heure pour le budget de l'année 2025. Néanmoins, je signale quand même que sur les cinq ans, nous avons en moyenne investi 1 900 000 euros. Je vous rappelle que nous avons réalisé les travaux de la nouvelle école pour 7 M€. On ne peut pas dire que dans le mandat, il n'y a pas eu un gros investissement. Il est même très important. Nous l'avons financé. Si j'essaie de voir ce qu'il s'est passé avant et ce qu'il s'est passé maintenant, je le dis de manière très simple, chacun l'analysera comme il le souhaite, nous avons pratiquement dépensé 2 M€ d'investissement chaque année, tandis que sur la période précédente, c'était 1,2 M€. Effectivement, cela peut très vite changer quand il y a un très gros investissement, c'est évident.

S'agissant de la DGF, tant mieux, nous nous félicitons de son augmentation, mais nous n'avons pas encore récupéré le niveau qu'il y avait avant, loin de là. Nous sommes encore dans une période de rattrapage.

Voilà les éléments de réponse que je voulais vous apporter.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Les 23 k€ de jeux aux Tambourettes, s'agit-il de l'araignée ou d'autres ont-ils également été implantés ? Je voulais savoir si le Conseil municipal des jeunes avait été consulté sur cette installation.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Je vais peut-être laisser la parole à mon collègue, Franck DUVALEY.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Oui, les 23 k€ concernent l'araignée. Cela avait été voté par le Conseil municipal des jeunes puisque c'était un de leurs projets.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Avez-vous d'autres questions relatives au CFU 2024 ?

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote. Madame le Maire, nous attendons votre retrait. Très bien, donc nous passons au vote. Qui s'abstient ? (1 abstention) Qui est contre ? À l'unanimité moins une abstention.

Délibération n° 202504DEAC25 « FINANCES » Adoption du Compte Financier Unique 2024 de la Commune
Délibération approuvée à l'unanimité avec 27 voix POUR du fait de la non-participation aux débats et au vote de Mme le Maire et 1 ABSTENTION (M. COSTES).

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Nous pouvons rappeler Madame le Maire.

Mme CORTIJO, Maire

Je vous remercie. Je reprends donc l'ordre du jour. Avant toute chose, je vous prie de m'excuser, j'aurais dû vous présenter les indemnités perçues par les élus avant que ce débat ne soit fait. Je suis vraiment désolée, c'est mon premier budget. La loi prévoit qu'avant que le vote des décisions budgétaires, l'exécutif des collectivités territoriales doit communiquer chaque année aux membres du Conseil municipal l'état récapitulatif des indemnités perçues par chaque élu. La loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues par les élus. S'agissant d'une mesure de transparence, il est recommandé d'indiquer ces sommes en brut, par mandat, par fonction, sous la forme d'un tableau. Vous avez reçu ce tableau. Est-ce qu'il y a des questions ? (Non) Très bien, je vous remercie.

2. FINANCES - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024 de la Commune

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal doit prendre acte. La Commune a acquis un terrain au lieudit Fondes. Le notaire a signé le 17 décembre 2024. La Commune a cédé un terrain situé 45 rue de la Chesnaie et cadastré section DB n° 316, d'une superficie de 20 m² au prix de 1 000 euros, suite à une délibération et un acte devant Maître LEGRIGEIS, notaire à Colomiers, le 25 septembre 2024.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Y a-t-il des questions ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

S'agissant du terrain de Fondes, le but est-il d'en faire un bassin d'irrigation ?

Mme CORTIJO, Maire

Un bassin de rétention.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Je me pose une question. Comment peut-on évaluer le prix d'un terrain destiné à un bassin de rétention ? Y a-t-il des règles ? Autant, je vois comment on peut envisager de calculer le prix d'un terrain constructible ainsi que d'un terrain agricole, mais je me demande comment on évalue le prix d'un terrain destiné à un bassin de rétention.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Ce terrain était porté par l'EPFL et donc, avait été acquis à l'époque via l'EPFL pour cette somme-là. Au moment de la rétrocession, il est rétrocédé au même niveau, plus des frais de portage, mais sur lesquels il faut déduire 30 % qui correspondent à ce qu'était la règle de l'EPFL à l'époque et qui n'est plus la même aujourd'hui et qui correspondait à la TSE. Nous avons acquis ce terrain dans les conditions du portage. Au moment de son acquisition, ce terrain était peut-être destiné à recevoir des éléments d'habitation, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui compte tenu du PLU et qui sera confirmé dans le futur PLUi-H. Quoi qu'il en soit, quelle que soit la destination du terrain, nous nous devons de l'acheter aux conditions du portage. Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

C'est une remarque qui concerne la destination de ce terrain. Pour que les Pibracais sachent où cela se trouve, il se trouve derrière la croix verte en bas. Si ce terrain est destiné à accueillir un bassin de rétention, il sera par définition amené à recevoir de l'eau, donc il faut maintenir en état quasi permanent, sauf sécheresse, une certaine forme d'humidité avec ce que cela va amener comme nuisances. Je pense notamment aux moustiques tigres. Je ne sais pas s'il y a quelque chose à faire ou à prévoir ultérieurement, mais en tout cas, je ferai une information aux Pibracais sur la perspective d'avoir ce terrain et ce bassin de rétention derrière les habitations qui se trouvent à proximité et derrière, je ne sais pas si on peut prévoir ultérieurement une démoustication appropriée pour éviter les nuisances que cela pourrait engendrer, car cela fera quand même une masse stagnante d'eau.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Je donne la parole à Madame HILLAT qui porte ce projet pour la commune et qui va donc répondre à vos questions et interrogations.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Un bassin d'orage n'est pas un bassin de rétention puisqu'il a pour vocation à infiltrer les eaux pluviales dans un espace-temps d'à peu près 6 heures pour accueillir un nouvel orage. En principe, il n'y aura pas d'eau et de zones humides dans le bassin.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je prends note de votre réponse. Toutefois, ceci est démenti par un certain nombre de constatations que vous voyez sur les bassins de rétention.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

C'est un bassin d'orage, pas un bassin de rétention. Avec un bassin de rétention, il y a de l'eau qui reste. Avec un bassin d'orage, l'eau est infiltrée et elle ne reste pas.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je suppose que tout cela a été calculé pour que la capacité d'infiltration soit réelle.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Oui.

M. COSTES, Conseiller Municipal

En tout cas, si toutefois cela n'était pas le cas, je compte sur votre vigilance pour faire une information et une démoustication au voisinage de la zone.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Tout à fait, surtout que j'habite à côté, donc je serai très vigilante.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC26 FINANCES Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2024 de la Commune

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

3. FINANCES - Adoption du Compte Financier Unique 2024 de l'ECP

Mme CORTIJO, Maire

Comme précédemment, je vous propose de rester au débat, mais je ne dirai rien et je quitterai la salle au moment du vote.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
Je donne la parole à Miguel PAYAN pour ce point.

M. PAYAN, Adjoint au Maire
Vous avez eu le détail de l'envoi de tous ces résultats globaux. Je vais rentrer légèrement dans le détail puisque nous l'avons balayé en ROB.

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011, charges à caractère général

Elles s'élèvent à 232 k€ et comprennent notamment :

- cachets des artistes : 104 k€ en légère diminution par rapport à 2023 ;
- droits d'auteurs : 15 k€.
- maintenance générale 30 k€ ;
- frais de nettoyage des locaux : 21 k€.

Chapitre 012, dépenses de personnel

Nous avons aussi les cinq points d'indice qui sont venus augmenter le volume de 8,8 % pour un montant de 242 k€.

Amortissements : 18 k€.

Recettes de fonctionnement

Recettes de spectacles : 146 k€ avec une petite nuance que j'apporterai tout à l'heure, qui a sa signification. Nous avons abordé ce point à l'occasion du ROB. Madame Odile BASQUIN m'avait demandé une explication. À cette époque, j'avais plutôt pensé que c'étaient encore les résurgences du Covid. Mea culpa, il s'agit effectivement des recettes qui sont minorées d'à peu près 30 k€. Il faut estimer que les recettes globales de l'année 2024 seraient plutôt aux alentours de 180 k€ puisque nous avons oublié une écriture qui a majoré le résultat 2023 et qui minore maintenant le résultat 2024. Je suis prêt à revenir dans le détail sur cette opération.

Subvention de la Ville : 270 k€.

Locations : 3 k€.

❖ **Section d'investissement**

Dépenses d'investissement

Il n'y en a pas eu.

Recettes d'investissement

Amortissements : 18 k€.

On accumule pour pouvoir réinvestir sur notre établissement. On le verra tout à l'heure.

Je vous laisse la parole pour les questions, nous pouvons revenir sur les recettes de spectacle, si vous le voulez.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
Avez-vous des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
J'en ai une complémentaire qui n'a pas été posée à l'ECP. Comme vous insistez sur les spectacles, c'était le nombre de spectateurs moyen cette année puisque s'il y a une baisse, c'est par rapport à un nombre de spectateurs moyen qui n'avait pas été vu très à la hausse. À combien est-on arrivé en cette fin de saison pour être au budget 2024 ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire
Comme je m'arrête sur les chiffres globaux et la signification globale et que le taux de remplissage a été plutôt bon en 2024, si Laurence DEGERS souhaite apporter un complément d'information.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Nous pourrions les envoyer par mail.

M. PAYAN, Adjoint au Maire
On vous fait donc la communication dans le détail. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ROUX, Conseiller Municipal
Les recettes de location du théâtre s'élèvent à 3 k€. N'y a-t-il pas un effort à faire par rapport au nombre de jours qui pourraient être disponibles pour le louer pour avoir plus de recettes venant de l'extérieur ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire
J'imagine que c'est un questionnement permanent auprès de la Direction de notre théâtre. Quand j'étais Président, il y a 20 ans, nous nous posions déjà cette question de comment bien utiliser les salles. Laurence DEGERS.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
J'ai trouvé la réponse à la question précédente. On a un total de 7 837 spectateurs avec 71,81 % de fréquentation. Je m'excuse, je n'ai pas entendu la question relative à la location.

M. ROUX, Conseiller Municipal
Par rapport au nombre de jours qui pourraient être « vendus » à la location, est-ce qu'il n'y a pas un effort possible ? S'il y a beaucoup de jours où le théâtre serait disponible pour être loué en fonction de la saison, parce que je suppose qu'autour de Noël il y a des locations, mais n'y a-t-il pas des périodes où il pourrait être loué beaucoup plus souvent ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Il y a effectivement des demandes de location à la période de Noël, mais pas énormément non plus. Quand on parle de location, on ne loue pas l'intégralité du TMP vide, il faut une présence de nos agents. Tout cela est en fonction de leurs disponibilités et des possibilités qu'ils ont de travail dans les plannings. Par rapport à ce que nous verrons en fin de séance avec les mouvements de personnel qui vont se faire dans le futur, nous pourrions peut-être effectivement avoir un petit peu plus de locations, mais nous n'avons pas énormément de demandes non plus. Nous allons l'étudier avec les nouveaux modes de fonctionnement du TMP. Cela répond-il à votre question ?

M. ROUX, Conseiller Municipal
Oui.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal
Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les prochaines discussions relatives au projet de budget, mais je voulais quand même souligner que nous avons à disposition un équipement de qualité avec un certain nombre d'investissements prévus qui nécessitent d'être maintenu et au-delà d'être maintenu, de le faire fonctionner correctement. Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir, mais le faire fonctionner correctement nécessite d'avoir une vision, un projet ambitieux, pour faire en sorte de retrouver un équilibre financier sur le fonctionnement en régime permanent de cette construction. Ce que vous nous présentez est intéressant, mais je pense qu'il ne répond pas et en tout cas, il est bien en deçà de ce que nous pouvons espérer de fonctionnement « rentable » de cette infrastructure. On est donc revenus au minimum de ce que l'on pouvait faire. C'est votre choix, mais je pense qu'on pourrait tirer beaucoup plus de cet équipement que ce que vous avez pu faire jusqu'alors.

M. COSTES, Conseiller Municipal
En fin de programmation de nos délibérations, nous allons faire un point sur des évolutions. Cela répondra à une partie de vos questions. Après, je vous rappelle que la culture n'est pas là pour faire de la gestion comme dans une entreprise. On ne parle pas de rentabilité avec de la culture.

M. PAYAN, Adjoint au Maire
Si je peux me permettre, nous allons évoquer toutes ces questions, c'est même un point très important pour le budget tout à l'heure. Je prends note pour y répondre.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire

Vous aurez l'occasion de poser ces questions tout à l'heure. S'il n'y a pas d'autres questions sur ce sujet de l'ECP, Madame le Maire se retire avant que nous passions au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC27 « FINANCES » Adoption du Compte Financier Unique 2024 ECP
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR du fait de la non-participation aux débats et au vote de Mme le Maire.

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
Nous pouvons rappeler Madame le Maire.

Mme CORTIJO, Maire
Vote à l'unanimité, merci beaucoup.

4. FINANCES - Affectation du résultat 2024 de la Commune

M. PAYAN, Adjoint au Maire

En ce qui concerne l'affectation des résultats, nous l'avons vu dans le premier tableau, nous allons repartir à partir de l'excédent de clôture de 786 829,44 euros. Madame le Maire propose que l'affectation du résultat 2024 soit effectuée selon les conditions suivantes :

- capitalisation pour 409 994,14 euros ;
- reprise en report de fonctionnement pour 376 835,30 euros.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC28 « FINANCES » Affectation du résultat 2024 de la Commune
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

5. FINANCES - Affectation du résultat 2024 de l'ECP

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Reprise des résultats de clôture : -65 k€ (année 2024) ;

Reprise de l'excédent : 61 k€

⇒ nous devons affecter un résultat négatif de 3 897,46 euros.

Nous proposons un solde d'exécution d'investissement de 23 111,77 euros. Nous prévoyons tout simplement de reprendre le déficit de 3 897,46 euros, ce qui est de toute façon obligatoire et de reporter le solde de l'investissement pour 23 111,77 euros, compte tenu des restes à réaliser de -740 euros.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC29 « FINANCES » Affectation du résultat 2024 ECP
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

6. FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2025 de la Commune

Mme CORTIJO, Maire

Suite à la Commission permanente, la note synthétique a été modifiée en page 3 et vous a été renvoyée le 4 avril dernier.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Nous avons un budget qui sera équilibré et je tiens à soulever que nos finances sont saines bien que le contexte soit complètement instable. Je ne vais pas revenir sur la situation d'aujourd'hui, chacun la connaît. Il peut tout simplement très vite reprendre une inflation que l'on n'a pas prévue dans ce budget, sans parler des autres événements.

Sur ce budget 2025, nous avons la volonté de soutenir nos services publics, mais également de soutenir et de maintenir nos subventions à nos associations.

Nous avons décidé de suspendre un programme et de réorienter les crédits pour des investissements vers la rénovation énergétique. Nous nous engageons sur ces actions sans augmentation du taux de la taxe foncière et sans le recours à l'emprunt.

Nous engageons le budget sur une maîtrise totale de la dépense puisque nous sommes à 0,7 % d'augmentation globale, hors inflation.

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011

Nous souhaitons l'équilibrer à 2 102 000 euros. Vous voyez même une légère baisse par rapport à 2024 malgré l'augmentation du gaz. C'était le cas en 2024, cela va être encore plus fort en 2025. Un certain nombre d'entretiens de nos bâtiments sont nécessaires.

Les frais d'actes et de contentieux ne cessent d'augmenter (+28 %)

Chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés

Nous serons sur quelque chose qui d'à peu près stable, mais l'État nous impose néanmoins une augmentation de 3 % de la CNRACL. Le budget est de 4 042 000 euros pour les ressources humaines.

Atténuations de produits : nous allons sur une vision SRU de 75 k€. Ce sont les pénalités pour l'absence d'obtenir des résultats de logements sociaux suffisants.

FPIC : c'est la redistribution verticale : 31 k€.

Chapitre 65

Il va augmenter fortement. Nous avons insisté vraiment là-dessus, si bien que nous avons beaucoup réfléchi à la question et nous nous sommes engagés sur un effort significatif de soutien à nos activités culturelles que ce soit à travers :

- la crèche : +32 k€ ;
- le CCAS : + 33 k€ ;
- ECP : nous allons lui octroyer 200 k€ puisque nous allons faire de l'investissement, mais en fonctionnement (110 k€).

Nous allons maintenir les subventions à nos associations en dégagant une enveloppe pour le Comité des fêtes qui est maintenant en activité pleine.

Nous continuons évidemment à verser ce qui est dû par la loi à nos écoles privées pour 145 k€ euros en propositions.

Dépenses obligatoires (SDEHG, Syndicat de Bouconne) : 320 k€.

Ce qui fait une augmentation de l'ordre de 20 % de cette ligne budgétaire du chapitre 65 qui passe à 1 553 000 euros.

Nous faisons donc un effort significatif pour nos activités sociales et culturelles.

Charges financières : elles sont en baisse puisqu'elles passent de 104 k€ l'année dernière à 82 k€.

Charges exceptionnelles

Opérations de virement : 267 406 euros. C'est un autofinancement prévisionnel. Nous abondons notre budget d'investissement.

Opérations de transfert : ce sont les amortissements pour 433 k€.

⇒ L'équilibre du budget de fonctionnement se fera à 8 604 000 euros pour cette année 2025.

Recettes de fonctionnement

Absence d'augmentation de la fiscalité locale, donc pas d'augmentation de la taxe foncière en dehors des bases. Soyons clairs, les bases sont du domaine de l'État. Elles vont augmenter de 1,7 %.

Atténuations de charges

Comme l'année dernière, nous faisons un acte de prudence en proposant 105 k€.

Restauration scolaire

Les volumes sont légèrement en augmentation : 365 k€.

Subventions CAF

Elles s'élèvent à 147 k€. Elles vont augmenter de manière importante parce qu'elles étaient minorées l'année dernière. Ce sont en gros des rattrapages.

Attribution de compensation : elle est stable à 2 181 000 euros.

La DSC : elle est en légère augmentation.

La fiscalité : elle va augmenter de 1,7 % en base.

Les droits de mutation : nous les prévoyons légèrement supérieurs à l'année dernière, mais nous restons quand même toutefois très prudents au regard de la conjoncture. Ce sont les taxes que nous avons lorsqu'il y a une transaction immobilière sur notre territoire.

La DGF : 563 k€ : elle va augmenter encore un petit peu, mais pas suffisamment.

La dotation de solidarité rurale : 191 k€.

Les dotations de péréquation : 79 k€.

Locations : 106 k€.

Opération « Piège moustiques » : en 2025, nous montons une opération « Piège moustiques ». C'est une demande importante des administrés. C'est une opération qui est en dépenses et en recettes. Elle s'équilibre à hauteur de 20 k€ (ce que nous achetons, nous le revendons).

Produits assurantiels : 17 k€.

Produits exceptionnels : 5 k€.

Opérations d'ordre entre sections : 58 k€.

⇒ Avec le report de 376 k€, l'équilibre est bien évidemment à 8 604 000 euros pour nos dépenses et nos recettes de fonctionnement.

❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Nous orientons de manière significative les crédits sur la rénovation énergétique et ce faisant, nous accentuons notre désendettement.

Pour l'École du Bois de la Barthe, nous ouvrons 239 k€ de crédits.

Nous avons des investissements récurrents. Chaque année, nous avons besoin de réinvestir tout ce qui est défectueux. Parmi ces investissements récurrents (277 k€), nous avons notamment évoqué lors du débat d'orientation budgétaire :

- le revêtement des fauteuils : 90 k€ ;
- lave-vaisselle de la cantine : 72 k€ ;
- une tondeuse ;
- les ateliers municipaux ont également besoin de crédits ;

- un certain nombre de PC et de câblage de réseau.

Enveloppe transition écologique : nous mettons une enveloppe supplémentaire pour la transition écologique. L'année dernière, nous avons acquis des véhicules. Nous allons continuer à acquérir des véhicules propres.

Budget participatif : nous avons concédé de le réduire un petit peu à hauteur de 10 k€.

Remboursement de la dette : notre désendettement va être important pour l'année 2025. Nous rembourserons 402 k€ sur notre dette en fonction du tableau d'amortissement.

⇒ Avec la reprise du déficit de 325 k€, nous sommes sur un budget de 1 692 000 euros en 2025.

Recettes d'investissement

Alors qu'il n'y a pas d'emprunt, nous allons financer les dépenses de 1 692 000 euros de la manière suivante.

Subventions : 290 k€, dont :

- Conseil départemental : 106 k€ ;
- Toulouse Métropole : 127 k€ ;
- État : 57 k€.

Fonds de compensation de la TVA : nous récupérons la TVA sur les années précédentes.

TAM : 54 k€.

Cession de la maison 1, rue des Frères : nous sommes en train de la finaliser : 105 k€.

Autofinancement réel : c'est l'affectation des résultats que nous venons de faire : 409 k€.

Voilà, Madame le Maire, je suis prêt à répondre aux questions.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Y a-t-il des questions ? Mme BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Quelques abus de langage m'ennuient un tout petit peu dans votre exposé, notamment sur le soutien à la culture, entre autres, ou le soutien au social. Si on regarde bien l'exposé que vous venez de nous faire, ce n'est pas tant un soutien à la culture parce que le soutien à la culture, cela pourrait être acheter plus de spectacles, renforcer les activités, etc. Si on est totalement honnête, dans l'exposé qui nous a été fait à l'ECP, sur lequel nous reviendrons certainement après, c'est plus de l'entretien que de la vision et que du soutien à la culture. Pour répondre à ce qui a été dit tout à l'heure, c'est vrai que la culture n'est pas là pour faire des bénéfices, mais en même temps, et là on le voit encore, si elle n'est pas sous perfusion, elle ne fonctionne pas. Il y a peut-être un moment donné où il faut changer de point de vue sur la culture et voir comment aller chercher plus loin pour que, justement, la culture qui est hyper importante au même titre que l'éducation, puisse recevoir des fonds. J'entends ce que vous avez dit tout à l'heure, Madame DEGERS, en disant qu'elle n'est pas là pour faire des bénéfices, mais aujourd'hui, si elle est sous perfusion comme elle l'est partout et on le voit bien tout autour de nous avec les subventions qui sont coupées par la Région, par le Département et avec toutes ces compagnies qui n'ont pas eu l'habitude d'aller chercher de l'argent, qui meurent. Par chance, nous avons une compagnie sur la Commune qui n'a pas eu l'habitude d'avoir beaucoup de subventions et elle subsiste parce qu'elle a eu la force d'aller chercher des budgets ailleurs. Je pense qu'il y a un gros effort à faire globalement pour aller chercher de l'argent, pour justement aider cette culture et ce n'est pas ce qu'on fait dans ce budget. Nous reviendrons aussi tout à l'heure sur l'ECP. Vous avez annoncé 71 % de taux de remplissage alors que la moyenne était plutôt à 80 %. Le nombre de spectacles est en moyenne de dix alors qu'il y en avait 16 auparavant. Nous ne sommes pas du tout du tout sur les mêmes chiffres et les mêmes rapports.

Concernant le social, la partie sociale s'avère essentiellement destinée au soutien des crèches. Et là encore, nous le verrons tout à l'heure, puisque nous avons déjà pris des délibérations pour les aider, nous devons avoir un bilan de ces crèches. Je ne dis pas qu'il ne faut pas les soutenir, je dis juste que par rapport à l'exposé qui a été fait, et vous l'avez répété à maintes reprises, les finances sont dans un budget serré, elles sont saines. Néanmoins, je redis ce que j'ai dit pendant le débat d'orientation budgétaire, on ne va pas loin, on ne cherche pas de solutions et on ne fait que de la gestion courante des affaires. Vous avez dit que vous soutenez l'École du Bois de la Barthe. J'ai eu l'occasion d'aller la semaine dernière à la salle des fêtes et à la salle des aînés, c'est fissuré de partout. Là

aussi, dans les choix à faire, si vous allez faire un petit tour, il commence à y avoir péril en la demeure dans plein de locaux de la commune.

Tout cela pour dire que le budget n'est pas suffisamment ambitieux pour aller chercher de l'argent pour pouvoir faire tout ce qu'il y a à faire. Effectivement, vous faites des choix, vous avez parlé de l'informatique, etc., mais au-delà de l'informatique, on n'a toujours pas le Wi-Fi dans les salles de la gare.

Nous avons une commune en grande difficulté et l'exposé du budget qui a été fait est trop contraint par rapport à toutes les obligations qui sont à venir sur la Commune, sachant que nous sommes en 2025.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Comme d'habitude, je dis ce qui est bien et ce qui n'est pas bien. J'apprécie la présentation claire et synthétique. Je vous remercie, Monsieur PAYAN, sur cet effort.

Je rejoins ce que Madame BASQUIN vient d'exprimer. Je qualifierai ce budget de peu ambitieux, de budget fade et qui ne reflète pas ce que pourrait faire une commune comme Pibrac. Monsieur PAYAN, vous faites un exercice d'autosatisfaction eu égard à des prévisions que vous envisagez et qui sont, somme toute, totalement hypothétiques.

Pour étayer mes propos, je vais quand même regarder ce que vous nous aviez présenté la fois dernière en termes de ROB. Vous avez mentionné qu'il y avait une bonne correspondance entre ce que vous avez prévu en termes d'états financiers à la fin de l'exercice et le ROB. C'est bien. Par contre, je vais aller au-delà.

Dans les indicateurs qui traduisent la santé financière d'une commune ou d'une collectivité, il y en a un certain nombre, mais je ne vais pas les sortir tous, vous les connaissez comme moi. Je vais en prendre peut-être un ou deux. Je vais prendre par exemple la CAF nette qui est l'excédent entre le budget prévisionnel et le réalisé dont on retire le capital à rembourser de la dette et qui donne une idée de l'autofinancement dont la commune dispose pour réaliser un certain nombre de choses. Les perspectives que vous mentionnez dans votre ROB précédent de 2024 étaient de 250 k€ et ont baissé à 33 k€ en 2025. Vous aviez mentionné sur votre ROB de 2024 des perspectives budgétaires de CAF nette à 64 k€ qui ont baissé dans votre ROB récent de 2025 à 12 k€. Pour que chacun comprenne, cela veut dire que si on a quasiment zéro en termes de CAF nette, cela veut dire que les dépenses vont tangenter les recettes ou l'inverse. On aura à peu près en équivalence de dépenses des recettes correspondantes. Toutefois, comme vous l'avez souligné dans votre première présentation, si vous êtes soumis à des incertitudes, des aléas, une augmentation de l'inflation ou une difficulté de quelque nature qu'elle soit, budgétaire, il vous sera très, très difficile d'y faire face. J'attire l'attention sur le fait que ce budget est, comme vous l'avez mentionné, un budget extrêmement contraint, mais il ne laisse également aucune marge de manœuvre pour adapter la Commune en termes d'infrastructures et en termes d'amélioration de services qu'il convient d'effectuer.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, j'avais un certain nombre de remarques puisque vous avez mentionné des écarts. Je vous prie de m'excuser parce que je n'étais pas à la Commission permanente, mais hormis ceux que vous avez mentionnés, j'ai relevé des écarts entre 2025 et 2024 pour lesquels je souhaiterais avoir des éclaircissements :

- vous avez mentionné le chauffage urbain qui passe de 68 k€ en 2024 à 118 k€, soit +99 % ;
- les fournitures d'entretien passent de 30 250 euros à 45 500 euros, ce qui fait un peu moins de 50 % ;
- les autres matières et fournitures (chapitre 6068) passent de 5 510 euros à 29 458 euros, sauf erreur, ce sont largement des centaines de pour cent en vis-à-vis du chiffre initial de 2024 ;
- l'entretien et réparation des bâtiments publics passe de 58 550 euros à 72 000 euros.

Vous allez pouvoir nous donner quelques explications.

S'agissant des investissements, je note que vous les concentrez sur l'École du Bois de la Barthe et sur la réhabilitation. Avec les remarques que j'ai déjà formulées, vous avez a priori fait une étude qui démontrait l'intérêt de cette réhabilitation, mais en tout cas, plutôt que de refaire une réhabilitation partielle et une simple réhabilitation par l'isolation des bâtiments pour réduire la facture énergétique, je vous ai proposé de faire une étude complète pour regarder quelle était la pertinence de réinstallation d'une école complètement renouvée, voire une école toute neuve, qui permettrait d'assurer la pérennité de l'investissement dans le temps. Souvent, il est beaucoup moins cher de refaire un bâtiment ou des travaux que de faire quelques travaux de transformation qui ne s'avèrent pas totalement pérennes dans le temps. Je ne sais pas si vous avez fait cette étude, mais de toute manière, compte tenu de l'état dans lequel se trouve l'école, vous l'avez mentionné vous-même, c'est une passoire thermique, il y a un certain nombre de choses à restaurer. Il y a encore des Algeco. Hormis cela, vous savez très bien que la cour et l'ensemble du bâtiment nécessiteraient quand même des investissements de fonds.

Il semblerait peut-être plus profitable de réfléchir à un déménagement complet, à la construction ou la réhabilitation complète de l'école, que de faire des palliatifs temporaires tels que vous les prévoyez.

Je note également dans vos investissements une ligne « 19 mairie » à 29 190 euros sans détail de ce que cela peut être alors que d'autres bâtiments publics appartenant à la Ville nécessiteraient des consolidations structurales extrêmement importantes. Je pense notamment à l'église compte tenu de l'état dans lequel se trouve l'édifice actuellement.

Voilà les quelques éléments que je voulais souligner. Je rejoins ce que souligne Odile BASQUIN en matière de culture, mais cela s'applique également à l'ensemble des budgets de la Ville. Il faut effectivement réfléchir à se donner les moyens pour minimiser la recette d'impôts et la recette publique pour essayer de trouver des recettes qui viendraient compléter le budget pour pouvoir accompagner la Commune avec la mise en place ou l'augmentation des services et surtout l'adaptation des infrastructures qui sont nécessaires sur l'ensemble de la Ville.

Je n'irai pas plus loin. Comme je l'ai dit, c'est un budget où vous faites une autosatisfaction. Je pense que c'est un budget sur lequel on doit être extrêmement vigilant, qui ne laisse aucune marge de manœuvre et pour lequel je suis très inquiet.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Tout d'abord, une réponse globale parce que, si je comprends bien, Odile BASQUIN et Monsieur COSTES se rejoignent sur le point que le budget n'est pas ambitieux, mais que quand même, il y a de fortes contraintes. C'est vrai, il y a tout d'abord des contraintes et nous y faisons face puisque je l'ai indiqué, le volume des dépenses est maîtrisé. C'est un point de départ. Bien évidemment, nous pourrions augmenter toutes les dépenses, mais en même temps, nous ne trouverions pas de recettes pour les honorer. Par conséquent, soit on a des contraintes, soit on ne les a pas. Nous les avons et nous travaillons durement chaque année pour réduire nos dépenses au maximum.

Par ailleurs, nous recherchons sans arrêt de nouvelles recettes. Soyez convaincus que les services proposent de nouvelles ouvertures de champ en matière de recettes, ce qui n'est pas simple.

S'agissant de la CAF nette, Monsieur COSTES, elle est évidemment le produit d'une histoire. Quand vous remboursez des emprunts importants parce que vous avez dû emprunter, cela réduit la CAF brute et automatiquement la CAF nette. C'est le jeu des mandats électifs où il y a une espèce de courbe entre investissement et désinvestissement. Nous sommes dans une période de désinvestissement pour mieux réinvestir par la suite. Je suis tout à fait en phase avec la CAF nette que nous présentons. D'ailleurs, si nous comparons notre année 2024 avec l'année 2019, nous avons de meilleurs résultats globaux que vous en aviez, mais peu importe, ce n'est pas la question. Nous avons investi ce qui explique que nous remboursons des emprunts et que cela baisse la CAF brute et donc la CAF nette.

Sur l'ambition, dans cette période de contraintes que nous sommes tous d'accord de reconnaître, elle a d'abord été là et nous n'avons pas de chance, elle continue à être là et elle pourra peut-être même être encore plus forte que ce que nous pensons. Dans cette période de contraintes :

- nous finançons 200 k€ pour la culture, dont 110 k€ en fonctionnement et 90 k€ en investissement ;
- nous soutenons nos crèches parce qu'il faut les soutenir. D'ailleurs, Madame BASQUIN le dit, elle sait qu'il faut soutenir nos crèches ;
- nous continuons à soutenir l'ensemble des subventions des associations. Vous l'avez dit vous-même, beaucoup de collectivités ont réduit les subventions à leurs associations. Ils ont commencé par cela.

L'ambition que nous avons est de préserver nos subventions à toutes nos associations parce que c'est la vie de notre Commune, c'est de financer de manière très importante notre espace culturel et notre action sociale. Nous remplissons tous ces enjeux et nous sommes en phase avec cela. Si vous jugez que ce n'est pas suffisamment ambitieux, je vous propose de me donner des solutions de recettes pour augmenter tout cela, mais je n'y crois pas.

Avec le budget que nous avons, nous avons fait la meilleure formule :

- sauver le service public, le soutenir ;
- aider les associations, les soutenir ;
- aider nos crèches, les soutenir.

Voilà l'exigence que nous avons mis sur ce budget 2025 avec la maîtrise des dépenses et une augmentation néanmoins de nos recettes tous azimuts. Je suis prêt à discuter des autres indicateurs économiques, Monsieur COSTES.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

J'ai une autre question. Au-delà des chiffres sur lesquels je ne veux pas revenir, nous pourrions effectivement débattre assez longuement, reprendre les chiffres, etc., mais ce que je soulignais dans mon intervention sur la CAF, ce sont les prévisions un peu erratiques que vous faites. Vous parliez de 250 k€ en prévision l'année dernière et on est passé à 33 k€. La comparaison entre les ROB et les perspectives que vous donniez en 2024 et celles que vous donnez aujourd'hui sont tout autres. Derrière, je pense qu'il y a une difficulté de maîtrise de cette prévision. Je vous l'accorde, c'est difficile, il y a des contraintes, on ne peut pas être complètement fiable dans ces prévisions, mais il y a quand même une différence extrêmement importante entre les prévisions 2024 et 2025 qui laisse à penser que l'ensemble des prévisions que vous nous donnez sont quand même assujetties à des fluctuations qui peuvent arriver.

Eu égard à la difficulté du budget que vous nous exprimez, nous ne sommes pas non plus à l'abri d'avoir une difficulté qui fasse qu'à la fin, nous n'ayons pas le point d'arrivée que nous estimons aujourd'hui s'agissant du peu de marges de manœuvre que vous avez au niveau budgétaire. C'est le point sur lequel je voulais revenir en termes de vigilance.

S'agissant des crèches, et ceci vaut pour l'ensemble des projets, je suis loin de penser qu'il faut remettre en question cet accompagnement parce que je pense que l'accompagnement de la petite enfance est important sur la Commune de Pibrac. Simplement, on consent derrière un accompagnement sur une structure privée. Nous avons fait un complément exceptionnel sur la crèche Nicolas et Pimprenelle il y a quelque temps. Nous avons demandé qu'une évaluation du mode de gestion soit faite pour essayer de voir comment on pouvait non seulement accompagner cette structure, mais aussi leur permettre de retrouver une santé financière qui soit celle qui permette de désengager la Ville du soutien qu'elle lui accorde actuellement parce que je rappelle quand même que c'est une structure privée. Je voulais savoir simplement quel était le niveau d'évaluation, de gestion et d'accompagnement au niveau de ces crèches pour essayer de retrouver une situation de fonctionnement budgétaire normale.

Mme CORTIJO, Maire

Je peux vous répondre tout de suite par rapport aux crèches, Monsieur COSTES. Effectivement, c'est peut-être une structure privée, mais comme toute association, tout est privé. Notre soutien sera toujours présent.

S'agissant des travaux dont vous parliez tout à l'heure concernant l'école, de tout abattre et de faire une école neuve, juste un point, vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a vraiment de gros problèmes budgétaires que ce soit au niveau national, régional et départemental. Nous ne sommes peut-être pas ambitieux, mais nous sommes quand même allés rechercher les subventions. À Toulouse Métropole, Madame DELGA nous a informés qu'on ne nous subventionnera pas sur des travaux neufs. On ne nous subventionnera que sur des travaux qui ont un rapport avec tout ce qui est énergétique et environnemental. Nous sommes donc un peu coincés et nous allons faire au mieux avec ce que nous avons. Croyez-nous, nous avons cherché. Les équipes financières et juridiques cherchent partout. Pour vous, nous ne sommes peut-être pas ambitieux, mais nous y travaillons fortement.

S'agissant des bâtiments qui se fissurent, ils ne se fissurent pas depuis cinq ans. L'autre jour, vous étiez un peu pessimiste, vous nous avez dit que l'église allait s'écrouler. J'espère que cela ne va pas arriver demain. Je ne pense pas ou alors, c'est grave.

S'agissant du TMP, nous sommes toujours sur du soutien. Tous les travaux que nous faisons, tout ce que nous faisons, c'est du soutien. Si nous ne soutenions pas ces associations ou ces bâtiments, nous arrêterions tout, mais nous avons la volonté de le faire. Voilà, c'est tout ce que j'avais à ajouter.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Vous parliez du chauffage urbain, mais nous avons annoncé la couleur : +80 % d'augmentation. L'entretien : +23 %. Dans un budget qui lui n'augmente que de 0,7 %. Vous voyez, nous avons toutes ces contraintes et là où il faut mettre des crédits, nous les mettons et nous verrons progressivement, comme nous l'avons fait l'année précédente.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Je voudrais des précisions pour le gaz. Où le consomme-t-on ? Dans le chauffage ou dans les cantines ?

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Le chauffage.

M. ROUX, Conseiller Municipal

L'église est chauffée au gaz, mais le prieuré paye le chauffage. Où sont les postes principaux ? Les écoles sont chauffées à l'électricité.

Mme CORTIJO, Maire

Non, tous les édifices sont au gaz.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Les écoles sont chauffées au gaz ?

Mme CORTIJO, Maire

Oui, comme la Mairie. Pourquoi cette question, Monsieur ROUX ?

M. ROUX, Conseiller Municipal

En 2024, il y avait 78 k€ de consommation de gaz et à peu près 292 k€ d'électricité. Il y a une sacrée différence. Ou alors, s'il n'y a pas de chauffage électrique dans les bâtiments communaux ou consomme-t-on autant d'électricité ?

Mme CORTIJO, Maire

Comme me le disent mes collègues, il y a aussi l'éclairage public.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Oui, mais pour l'éclairage public, nous passons justement au LED, ce qui est censé faire des économies.

Mme CORTIJO, Maire

Pas partout et pas encore. Nous n'en avons pas récolté tous les fruits.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Nous avons la preuve que le gaz est finalement beaucoup moins cher pour chauffer que l'électricité.

Mme CORTIJO, Maire

Oui, nous allons mettre les candélabres au gaz comme avant, nous allons les allumer. C'est joli !

M. ROUX, Conseiller Municipal

Je pense qu'il y a une étude à faire sur les matières premières utilisées pour chauffer, pour l'électricité, etc.

Mme CORTIJO, Maire

Nous y avons réfléchi, d'où les ombrières. Nous essayons de minimiser les coûts, mais aujourd'hui, effectivement, tous les candélabres ne sont pas encore au LED, nous n'avons pas assez de recul pour avoir la diminution. Après, le gaz a aussi bien augmenté.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

En soi, nous ne pouvons pas comparer. Nous avons plus d'éléments servis par l'électricité que par le gaz. Le gaz concerne le chauffage. L'électricité, c'est l'ensemble de l'électrification de la Commune, plus l'électrification des bâtiments. Fin 2025, voire début 2026, parce que je me doute qu'il va y avoir un peu de retard, nous serons quasiment à 100 % de LED. Actuellement, nous en avons à peu près la moitié. Nous escomptons également des économies d'échelle là-dessus. N'oublions pas non plus les ombrières qui ont été posées. En année pleine, nous escomptons avoir des économies d'échelle également là-dessus.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Par rapport au fournisseur d'électricité, il y a peut-être une étude à faire sur les concurrents. Nous ne sommes peut-être pas obligés de continuer avec le même fournisseur.

Mme CORTIJO, Maire

Oui, Monsieur ROUX, mais vous savez que nous sommes dans un groupement de marché avec Toulouse Métropole.

M. ROUX, Conseiller Municipal
Cela n'empêche pas de donner son avis.

Mme CORTIJO, Maire
Si, justement, plus on est plus, moins c'est cher.

M. ROUX, Conseiller Municipal
Oui, mais par rapport au fournisseur, il y a peut-être quelque chose à faire.

Mme CORTIJO, Maire
Je me fie à Toulouse Métropole. J'ose espérer qu'ils font cela pour faire des économies.

M. ROUX, Conseiller Municipal
On peut chercher à influencer les groupements de marché aussi en donnant des idées.

Mme CORTIJO, Maire
Oui, mais nous sommes obligés de passer par le groupement de marché.

M. PAYAN, Adjoint au Maire
En ce qui concerne l'électricité et la Métropole, nous sommes sur des prix pratiquement au coût de revient pour EDF, nous ne trouverons pas meilleur marché que de continuer à bénéficier de l'ingénierie de la Métropole qui lance des appels d'offres sans arrêt. Je crois que nous sommes dans la meilleure proposition du coût électrique à ce stade.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets au vote. Qui s'abstient ? (4 abstentions) Qui est contre ? (1 contre) Je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC30 « FINANCES » Adoption du Budget Primitif 2025 de la Commune
Délibération approuvée avec 24 voix POUR, 4 abstentions (Mme BASQUIN, M. ROUX, Mme NICOLAÏDES et M. KLYSZ) et 1 CONTRE (M. COSTES)

7. FINANCES - Vote du taux des taxes foncières pour 2025

M. PAYAN, Adjoint au Maire
Il convient chaque année de délibérer sur le taux de la taxe foncière, celui que nous avons le privilège de faire bouger. S'agissant du budget 2025, Madame le Maire ne propose aucune augmentation de la taxe foncière, que ce soit sur le bâti ou le non bâti.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal
Je reviens sur la présentation que vous avez faite parce que je pense qu'il faut quand même que ce soit clair pour tout le monde. Vous le rappelez généralement dans votre présentation, mais là, vous ne l'avez pas fait, la taxe foncière est constituée d'une part d'une augmentation des bases cadastrales et d'autre part des augmentations qui peuvent être décidées par la Ville. Là, il s'agit de ne pas voter d'augmentation décidée par la Ville. Toutefois, la taxe foncière pour les habitants augmentera de facto du pourcentage décidé par l'État des bases cadastrales. Ces bases sont décidées annuellement par le Parlement pour compenser des augmentations de l'inflation. Il faut signaler également que la recette de cette augmentation vient intégralement affecter le budget de la Commune. Donc voilà, simplement, pour être tout à fait clair sur le sujet, il y aura une augmentation de la taxe foncière, mais la part communale restera stable.

Mme CORTIJO, Maire
Quelle est votre question, Monsieur COSTES ?

M. COSTES, Conseiller Municipal
Je voulais que Monsieur PAYAN ait corrigé la présentation précédente.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Excusez-moi, Monsieur COSTES, mais non, il n'y a pas d'augmentation de la taxe foncière puisque nous ne l'augmentons pas et l'État ne nous demande pas d'augmenter ou de diminuer la base cadastrale. Je l'ai dit tout à l'heure, nos administrés, vous et moi, ceux qui payent une taxe foncière, paieront légèrement plus que l'année dernière, à peu près 1,7 % puisque c'est le montant du cadastre. Mais non, nous n'augmentons pas la taxe foncière.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC31 « FINANCES » Vote du taux des taxes foncières 2025
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

8. FINANCES - Adoption du Budget Primitif 2025 pour l'ECP

Mme CORTIJO, Maire

Je vous rappelle qu'il y a des maquettes budgétaires au fond de la salle. Avant toute chose, je vous rappelle aussi qu'il sera nécessaire pour tous les élus de venir signer la maquette en fin de Conseil municipal avant de partir. Monsieur PAYAN.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Merci, Madame le Maire. C'est un sujet qui a été abondamment déjà abordé, ce qui permettra peut-être d'aller à l'essentiel pour ce qui concerne notre ECP qui est par contre si important.

❖ Section de fonctionnement

Nous équilibrerons l'ensemble sur 558 k€, donc en augmentation importante par rapport à 2024.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011, charges à caractère général : nous prévoyons une augmentation d'environ 15 k€ pour le porter à 248 460 euros.

Chapitre 012, charges de personnel : nous prévoyons une augmentation pour arriver à 278 k€.

Charges de gestion : nous prévoyons 8 855 euros.

⇒ Les dépenses de gestion de service s'élèvent à 535 k€ contre 499 k€ l'année dernière.

Opérations de transfert : 19 k€.

⇒ Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 558 k€.

Recettes de fonctionnement

Nous finançons nos dépenses de fonctionnement par des produits de services. Nous l'avons déjà évoqué tout à l'heure, si vous vous souvenez, nous étions à peu près à 149 k€. Nous sommes sur la prudence. Nous faisons confiance aux calculs de la Direction de cet établissement.

Vente de spectacles : 171 k€.

Participation de la Commune : l'effort conséquent est celui qui va être fait par notre Ville. La participation de la Commune passe de 270 k€ à 380 k€, soit une augmentation de 110 k€.

Locations : par rapport à ce qui a été indiqué tout à l'heure, nous étions sur un compte administratif à 3 k€ et nous passons à 6 800 euros.

⇒ Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 558 k€.

❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Nous allons consacrer l'année 2025 sur le budget de l'État avec les fauteuils. Sur l'ECP, avec des acquisitions de matériel scénique et nous terminons un dispositif d'acquisition d'éléments d'éclairage.

⇒ Le total des dépenses d'investissement s'élève à 42 211 euros.

Recettes d'investissement

Enfin, pour équilibrer, nous avons la reprise plus les amortissements pour 42 111,77 euros.

Pour notre ECP, l'essentiel est d'abord une remise à niveau des recettes de spectacles puisque nous les prévoyons à hauteur de 170 k€ en espérant que ce soit un peu mieux et pour soutenir notre théâtre, une subvention de 380 k€.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Merci pour ces éléments. Un petit complément sur les augmentations de personnel puisque cela augmente parce que vous avez l'intention, et nous le verrons après, d'avoir deux postes complémentaires avec une petite précision de ma part, c'est qu'au moment où vous avez pris le mandat, les cinq postes étaient déjà prévus et ont été ensuite annulés. Pour moi, cela revient au niveau d'il y a cinq ans et cela a été dit à l'ECP... Si, je vous vois sourire, mais la réalité est là. Maintenant, le projet de ces cinq personnes et ce que vont faire ces cinq personnes est différent parce qu'entre-temps, il y a eu du mouvement de personnel, mais cinq reste cinq. Sur le chapitre, on n'a pas une fulgurance et on n'a pas un investissement largement complémentaire. C'était mon point de tout à l'heure par rapport à ces éléments-là pour refaire la boucle et ce qui a été dit précédemment.

Concernant les recettes, c'est remis à niveau, mais cela reste prudent puisque là encore, le taux de remplissage n'est pas à 70 % comme vous l'annonciez tout à l'heure, mais si je ne dis pas de bêtise, par rapport aux éléments qui nous ont été proposés, il est plutôt sur une base de 50 %. Quand je dis que cela manque un tout petit peu d'ambition, c'est que même si on n'a pas de boule de cristal, c'est que si on fait 70 % aujourd'hui, pourquoi faire un compte et une analyse avec 70 % de remplissage ?

Pour le reste, ce n'est pas parce que je fais ces remarques que je ne suis pas contente qu'il y ait un soutien pour, là aussi, des investissements qu'on aurait dû faire à certains moments et comme vous l'avez expliqué tout à l'heure dans votre énoncé, c'est que parfois, on prend des décisions à un instant *t* en bon père de famille dans la gestion et un jour, il est trop tard. Aujourd'hui, il est effectivement trop tard et il est plus qu'urgent de remplacer les fauteuils. Il ne faut pas que mes propos soient mal interprétés. C'est pour aller dans le sens global et dans le sens commun sur ce qui peut être un peu modifié et surtout, dans une recherche nécessaire d'argent complémentaire puisque vous faites une subvention, vous l'avez dit, de compensation, et qui plus est pour le théâtre, je pense que là aussi, il y a des recettes à aller chercher et même peut-être à faire évoluer à certains moments le fonctionnement global plus loin. On a parlé de la location tout à l'heure, elle est limitée, elle demande aussi du personnel, mais c'est un moyen de faire rentrer un petit peu d'argent. C'est une piste qui n'a pas été pour plein de bonnes mauvaises raisons à toutes les époques suffisamment exploitée et je pense qu'aujourd'hui, il est temps de l'exploiter ou alors de se servir de ce théâtre pour amener les écoles dans le cadre d'autres projets, etc., et en tout cas, en profiter et le faire vivre pleinement. En le faisant vivre pleinement, on réduira peut-être ses coûts de fonctionnement.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Madame BASQUIN ? Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je rejoins ce que dit Odile BASQUIN. On se réjouit quand même que vous puissiez investir sur cet équipement qui, comme je l'ai exprimé tout à l'heure, est un bel équipement. C'est une belle infrastructure qui a été décidée bien avant nous. C'est un équipement assez ancien qui nécessite aujourd'hui de l'upgrader et de le maintenir dans un état de fonctionnement qui permette d'accueillir des manifestations dans de bonnes conditions. Ce que vous avez entamé va dans le bon sens, mais cela ne va pas être suffisant. Je ne sais pas si vous l'avez prévu, mais il faudrait avoir un inventaire de l'ensemble des travaux qui seront nécessaires pour porter le théâtre et cet équipement dans un état de fonctionnement satisfaisant. Nous en parlions avec Odile, la mécanique de retrait des sièges est aussi un peu vieillissante, il y a aussi la peinture et le fonctionnement de la climatisation et du chauffage. Pas mal de choses sont à changer ou du moins à adapter et à améliorer. Il serait intéressant d'avoir une analyse complète de l'ensemble des coûts d'upgrade de cet équipement et d'avoir un projet qui permette de se donner les moyens de faire fonctionner ces équipements avec non pas une logique de rentabilité de la culture, mais de rentabilité de l'équipement avec des projets culturels qui pourraient être abondés, comme vous le faites, mais peut-être de façon différente, par la Ville s'agissant de certains projets culturels. Je pense que c'est bien de le

faire, mais cela ne suffit pas. Cela rejoint le point précédent, car compte tenu du niveau d'investissement qu'il va falloir consentir pour maintenir, voire remplacer, ou en tout cas améliorer certaines des infrastructures de la Ville, il faut être extrêmement vigilants pour permettre de maintenir ces équipements dans des états de conservation et de fonctionnement permettant aux Pibracais de s'en servir et au public de pouvoir les utiliser dans de bonnes conditions.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur COSTES. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? (5 abstentions) Qui est contre ? Je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC32 « FINANCES » Adoption du Budget Primitif 2025 pour l'ECP
Délibération approuvée à l'unanimité avec 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme BASQUIN, M. ROUX, Mme NICOLAÏDES, M. KLYSZ et M. COSTES).

9. FINANCES Admission des créances en non-valeur pour la Commune et l'ECP

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Le Trésor public nous demande d'admettre en non-valeurs des recettes qui sont irrécouvrables pour :

- un montant de 1 098,35 euros. Ce sont 11 titres de recettes avec une moyenne de 99 euros qui vont de l'année 2020 à 2023. Le Trésor public a fait les poursuites de droit et conclut à l'irrécouvrabilité après avoir fait un certain nombre d'actes ;
- un montant de 255,89 euros. Il s'agit de créances éteintes faites à l'initiative du juge qui demande l'extinction de la dette après des dossiers de surendettement.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC33 « FINANCES » Admission des créances en non-valeur pour la Commune et l'ECP
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

10. FINANCES - Vote des subventions d'équilibre à l'ECP et au CCAS

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Il s'agit de voter la subvention pour notre espace culturel à hauteur de 380 k€ et celle inhérente au CCAS. Ce sont des décisions que l'on prend obligatoirement après l'adoption du budget.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC34 « FINANCES » Vote des subventions d'équilibre à l'ECP et au CCAS
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

11. FINANCES - Vote des tarifs « Pibrac en Scène 2025 »

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Pour faire vivre pleinement notre TMP et amener la jeunesse et les écoles et rebondir sur les propos de Madame BASQUIN, nous avons à passer la délibération sur les tarifs de l'événement dénommé « Pibrac en Scène ». Il convient de voter dans cette instance les tarifs de cette période de la saison après un passage à l'ECP où cette proposition tarifaire a été votée à l'unanimité. Il s'agit de la période de l'année où se produisent les associations et les écoles. Vous avez sur la délibération le tableau avec les différentes propositions de structures de spectacles et les tarifs qui se déclinent en quatre colonnes (normal, réduit 1, réduit 2, réduit 3) et les définitions de chaque tarif en dessous. Je ne vais pas toutes vous les relire sachant que ces tarifs ont été déterminés en accord avec les structures qui se proposent et qu'il y a un partage de recettes.

Il y a juste une formule importante, c'est que notre Directeur a la possibilité de créer des tarifs pour des actions spécifiques au cas où le besoin s'en ferait sentir. S'il n'y a pas de questions particulières par rapport à ce tableau, je vous propose, Madame le Maire, de soumettre au vote ces tarifs.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je me permets de rebondir par rapport à cette petite phrase qui vient d'être glissée. L'année dernière, il y avait 14 spectacles. Cette année, il y en a 10. Vous avez dit que vous souhaitiez soutenir la jeunesse, etc., sachez que ni vous ni moi ne sommes à l'initiative de cette période de l'année puisqu'elle était bien existante avant nos deux mandats et que les uns comme les autres, nous avons fait, et c'est ce qu'il faut faire, continuer à poursuivre. Voilà, cela est plus pour rendre la balle, si je peux me permettre ce soir. Je vais même aller plus loin puisque vous avez changé le nom en arrivant, mais le nom que nous avons gardé était à l'origine de Madame le Maire actuelle.

Mme CORTIJO, Maire

C'est vrai, je m'en souvenais plus. Merci beaucoup.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je rends à César ce qui est à César !

Mme CORTIJO, Maire

C'est très bien. Je vous remercie. Puis-je mettre aux voix ? (*Oui*) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202504DEAC35 « FINANCES » Vote des tarifs « Pibrac en Scène 2025 »
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

12. FINANCES - Vote des subventions aux associations, crèches associatives, amicales et coopératives scolaires

Mme CORTIJO, Maire

Ce point concerne le vote des subventions aux associations, crèches associatives, amicales et coopératives scolaires. Madame FAYE, je vous demande de vous écarter du débat et du vote, s'il vous plaît.

Comme vous le savez, la Ville de Pibrac apporte son soutien financier aux associations locales par l'attribution des subventions de fonctionnement et/ou de projet. Cette aide financière directe permet aux associations de pérenniser ou de développer leurs activités. Comme l'a dit Monsieur PAYAN tout à l'heure, même si la conjoncture des finances publiques réduit bien les marges de manœuvre, la Ville de Pibrac réaffirme son soutien aux associations locales en maintenant l'enveloppe globale dédiée aux subventions. Ce choix s'appuie sur la reconnaissance de l'importance du dynamisme de nos associations de toute la vie associative. Cela crée des solidarités plus fortes entre les citoyens et cela permet de satisfaire les besoins sociaux essentiels en matière de loisirs, de lieux de rencontres, de pratiques sportives et culturelles. La Ville soutient également les associations tout au long de l'année par la mise à disposition des locaux communaux, de matériel et du service (la communication et l'entretien des locaux). L'attribution de ces subventions en nature aux associations représente également un engagement financier indirect de la Commune aux associations.

Concernant l'enregistrement comptable et pour davantage de lisibilité, il convient de répertorier sur un seul et même document les subventions allouées par le Conseil municipal et inscrites sur la même ligne budgétaire, c'est-à-dire le 65748.

Pour l'année 2025, le vote des subventions financières regroupe les subventions pour les associations, mais également les subventions pour les crèches associatives, amicales et coopératives scolaires.

Pour revenir au montant versé aux crèches associatives, qui a été revu, nous réaffirmons notre soutien auprès de ces structures et surtout, nous menons une politique de la petite enfance intense. Les données précises seront exposées dans les deux délibérations spécifiques dans l'ordre du jour. Madame DEGERS, si vous voulez rajouter quelque chose sur les associations, je vous en prie, allez-y.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Merci, Madame le Maire. Juste un petit rappel de point réglementaire concernant les subventions. Une subvention n'est pas acquise à vie. Il n'y a pas d'obligation pour une collectivité de verser une subvention. Les gestionnaires des associations doivent garder ce paramètre dans la gestion de leur budget. La collectivité ne peut pas émettre d'interdiction d'aller chercher d'autres sources de financement pour une association. Nous mesurons l'importance pour les associations d'avoir des fonds de réserve, notamment pour celles qui ont des contrats de travail, qui sont employeurs, mais attention à ce niveau des fonds de réserve.

Un petit rappel suite à la demande de Monsieur ROUX lors de la Commission permanente, de bien rappeler ce qu'est une subvention de fonctionnement et une subvention de projet. S'agissant des subventions de fonctionnement, la collectivité participe au fonctionnement récurrent et régulier de l'association selon son objet social qui est défini dans les statuts. Concernant les subventions de projet, ce sont des manifestations qui ne sont pas régulières et récurrentes pendant l'année et qui sortent du cadre habituel de l'association tout en restant attachées aux activités pratiquées par cette association.

Vous aviez demandé des explications par rapport à l'association Act en Rue. Son objet est de faire découvrir des artistes et le monde du spectacle de rue. Son équipe s'emploie à cette activité et à cet objet pendant toute l'année. Le Festival Mekanik du Rire est un projet de l'année. C'est pour cela que c'est une subvention de projet.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai une petite question sur le budget total parce que tout à l'heure, il me semblait avoir vu 179 k€ et là, on est à 190 k€ dans le tableau. C'est peut-être une erreur entre 2024 et 2025, mais j'ai l'impression qu'il y a un delta et je n'ai pas tout repointé non plus. Vous pourrez rechercher, ce n'est pas très grave en soi.

Mme CORTIJO, Maire

Oui, nous avons regardé. Je fais confiance à Excel : 190 999 euros.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

C'est ce qui est marqué dans le tableau, mais tout à l'heure, dans l'exposé, il me semblait avoir vu 179 k€. J'avais plusieurs questions par rapport à ce qui vient d'être exposé. Avez-vous apporté des modifications sur le modèle d'attribution des subventions de fonctionnement ? Il me semblait qu'au CVA, un tableau avait été effectué pour voir le nombre de personnes. En tout cas, il y avait des grilles et c'est à partir de cela que vous faisiez le dispatch sur la subvention de fonctionnement. Il est d'ailleurs écrit « fonctionnement » dans le tableau. Par rapport au budget global, il y a une association qui n'y était pas l'année dernière. Il s'agit du Comité des fêtes de Pibrac qui prend un montant conséquent. Si on est au même budget avec à peu près des budgets équivalents par rapport à l'année dernière et qu'on rajoute 18 k€, il y a quelque chose que je ne comprends pas dans les comptes.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

S'agissant des effectifs, le CVA avait effectivement envisagé de faire une étude par rapport aux effectifs Pibracais/non Pibracais dans les structures, mais pour l'instant, cela n'a pas été mis en place cette année. C'est au stade de la réflexion au niveau du CVA.

S'agissant du Comité des fêtes, il bénéficie d'une subvention projet de 18 280 euros parce que c'est une délégation qu'il prend de la gestion de la fête locale. Franck DUVALEY peut apporter plus d'informations.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Oui juste pour information, c'est quelque chose que nous avons dans le budget « Fêtes et cérémonies ». Nous l'avons enlevé de ce budget pour le mettre en subvention au niveau du Comité des fêtes. C'est une moyenne de la dépense qu'il y a chaque année sur la fête locale.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Le bon vieux retour à l'anarchie de la gestion budgétaire ! Pour alléger le chapitre « Fêtes et cérémonies », on met sur les associations. Ainsi, cela ne fait pas tout à fait la même histoire.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Ah non, non, non ! C'est un choix du Comité des fêtes et une proposition qui avait été faite avec eux de prendre la gestion de la fête et de pouvoir l'organiser. A tel point que nous avons fait une réunion avec eux il y a un mois et demi pour voir ce qu'ils attendaient. Ils ont fait leur budget, ils ont demandé une subvention de projet, tout simplement.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Normalement, nous n'avons pas d'ingérence sur ce que font les associations. À titre d'exemple, je vais prendre La Mekanik du Rire...

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Il n'y a pas d'ingérence sur la fête locale.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Si, on parle de festivité locale.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Non, il n'y a pas d'ingérence sur la fête locale, c'est à leur main totale.

M. COSTES, Conseiller Municipal
Je me permets d'intervenir. Vous avez mentionné le fait de déléguer. Vous ne pouvez pas déléguer sans un appel d'offres, donc vous ne pouvez pas faire en sorte que cette association puisse bénéficier de l'organisation d'une quelconque manifestation qui était déjà préalablement organisée par la Ville sans le proposer à l'ensemble des associations. C'est d'ailleurs ce qui a été proposé lors du thé dansant puisque le thé dansant va bénéficier d'une buvette et il a été proposé à l'ensemble des associations de pouvoir participer. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne et vous êtes obligés de le faire avec une procédure adaptée.

Mme CORTIJO, Maire
Je ne comprends pas. Le Comité des fêtes est une association comme une autre.

M. COSTES, Conseiller Municipal
Monsieur DUVALEY a parlé de délégation.

Mme CORTIJO, Maire
Ce n'est peut-être pas le bon mot.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
C'est peut-être une erreur de vocabulaire.

M. COSTES, Conseiller Municipal
Vous ne pouvez pas déléguer une activité qui relève du fonctionnement des services de la Ville à un tiers sans opérer un appel d'offres pour lequel une procédure est parfaitement établie.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Nous ne sommes pas dans le cadre de la procédure des marchés, donc nous ne sommes pas du tout dans une contrainte juridique à ce niveau-là. À partir du moment où une association a fait une proposition d'organiser un événement tel que la fête locale, nous pouvons tout à fait – « déléguer » n'est peut-être pas le mot - travailler en collaboration avec eux et les mandater pour certaines... Même pas les mandater...

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Vous ne pouvez pas les mandater au même titre que La Mécanik du Rire est un projet.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Nous ne les mandats pas, ce n'est pas le terme. Nous les laissons piloter l'événement puisque c'est une proposition et un projet qu'ils font. Après, c'est jouer sur les mots juridiques « délégation » et « mandater », ce sont des termes juridiques qui ont peut-être un autre sens qui n'ont peut-être pas lieu d'être employés ici, mais il n'y a pas de procédure de marché juridiquement obligatoire dans cette question-là.

Mme CORTIJO, Maire
En ce qui concerne le Comité des fêtes, je vous rassure, nous les accompagnons comme nous accompagnons d'autres associations. C'est quand même leur but premier d'animer la fête. C'était porté par la Commune avant. Je vous rappelle que ce n'était pas notre rôle non plus.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
L'année dernière, c'était eux. Nous avons fait pareil un appel à candidatures pour tenir la buvette sur la fête locale. Après, le Comité des fêtes s'est restructuré, a demandé à organiser la fête, ils ont fait un projet là-dessus et on les suit.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Cela veut dire que le feu d'artifice est sur ce budget ?

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Le feu d'artifice reste géré par la Commune.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Quand vous parlez d'organiser la fête, est-ce que ce n'est pas la fête à l'intérieur de la cour de l'école où il y a les animations avec la buvette et les spectacles ? Vous gardez la main sur la partie feu d'artifice. Et la partie relative aux forains ? Il y a aussi des relations avec les forains qui sont maintenues par la Commune.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

C'est leur première fête qu'ils vont organiser, donc nous allons les accompagner. L'année dernière, nous leur avons fait rencontrer les forains. Ils nous avaient demandé, nous avons fait une réunion avec les forains et le Comité des fêtes a pris en main les emplacements des forains et a pris contact avec les forains pour savoir qui vient, etc. Le feu d'artifice reste à la charge de la Commune puisque cela reste communal. C'est un choix. Après, ils vont s'occuper de tout ce qui est manifestation sur la fête.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Quand nous étions dans la majorité, je participais aussi à l'organisation de la fête côté relation avec les forains, je pense que le personnel de la Commune qui a une grande expérience là-dessus et l'adjoint ou le délégué qui a l'expérience doivent accompagner le Comité des fêtes parce qu'il est important d'avoir de l'expérience par rapport à cette partie.

Mme CORTIJO, Maire

Les accompagner dans quel sens ? C'est important parce que j'ai fait la fête locale. Certes, je parlais avec les forains, mais jamais je ne suis allée chercher des droits de place aux forains puisque les élus n'ont pas à rentrer là-dedans, surtout pas. Hugues ANGLADA a une régie, donc nous ne nous occupons pas de la régie. Pour nous, ce n'était même pas pensable. Effectivement, nous avons de l'expérience, nous le disons à notre agent, mais en aucun cas, nous n'allons tenir des propos aux forains parce que là, pour le coup, c'est de l'ingérence. En plus, nous faisons confiance.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'en reviens à ma question première au-delà de tout ce qui vient d'être dit. Comment ont été motivés les 18 k€ versus les 7 k€ de La Mékanik du Rire qui anime aussi la Commune pendant trois jours ?

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Tout simplement, quand ils ont rempli leur demande de subvention sur l'appel à projets, ils ont donné des devis, ils ont donné tout ce qu'il y avait et ils ont justifié ce qu'il y avait derrière.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Après, on peut aussi s'interroger sur le prorata de la subvention par rapport à un budget global. Est-ce que c'est 18 k€ par rapport à 7 k€ ? Alors, je n'ai plus les chiffres exacts en tête, mais de mémoire, La Mékanik du Rire a un budget global de 80 € et leur subvention est de 7 k€. Si d'autres associations qui ont aussi 7 k€ avaient un budget de 20 k€, cela veut dire que le pourcentage et l'apport de la subvention varient en fonction de ce budget global. Et on n'a pas le droit non plus de mettre en déséquilibre une association parce que si ces 18 k€ représentent trop de budget, ils sont soumis à une indépendance avec la subvention et cela peut être très dangereux pour les associations. C'est dans les règles générales de gestion des associations. Vous voyez ce que je veux dire ? Je vois les yeux qui se plissent. C'est comme dans les marchés publics, mais adapté aux associations.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce que dit Odile BASQUIN est tout à fait exact. Je pense qu'il faudrait avoir le bilan d'exercice de cette association. Et je complète pour dire qu'à partir du moment où le taux de subvention d'une association de la part d'une collectivité publique dépasse le taux de 50 %, on rentre dans ce qu'on appelle une association dite transparente avec l'obligation de se soumettre aux marchés publics. On rentre dans un cas extrêmement particulier et je pense que c'est le cas. Pour les raisons que j'ai évoquées, je vous demande ce soir de retirer la signature de cette convention pour vérification et de ne pas voter la subvention au Comité des fêtes.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur COSTES. Pour en revenir à la question de Madame BASQUIN concernant le montant des subventions de 179 k€, je reprends le tableau des dépenses de fonctionnement. C'est bien un maintien des subventions aux associations de 174 k€ et une enveloppe au Comité des fêtes de 17 k€ et 145 k€ pour les écoles privées. C'était bien cela.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ce n'est donc pas un maintien de l'enveloppe des subventions, elle est augmentée par rapport à ce que nous avons dit tout à l'heure au moment du budget.

Mme CORTIJO, Maire

En subvention de fonctionnement ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Dans la façon dont le budget a été présenté tout à l'heure, il a été dit : « Maintien du budget des associations », ce n'est pas un maintien, mais une augmentation de fait par rapport aux chiffres que nous avons puisque les chiffres ne sont pas concordants entre ceux que nous avons vus tout à l'heure et ceux-là.

Mme CORTIJO, Maire

Mais c'est un maintien par rapport aux montants que nous allons verser aux associations. Quand il y en a une ou deux en plus, on ne va pas diminuer les autres.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Comme l'a dit Madame DEGERS tout à l'heure, on n'est pas obligé de maintenir le même montant à N-1.

Mme CORTIJO, Maire

Nous sommes d'accord.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Par rapport aux chiffres que nous avons tous en tête et vus...

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Le maintien, c'est pour celles qui en avaient déjà, nous n'avons pas diminué, nous les avons maintenues. Et ensuite, nous avons fait un effort supplémentaire.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai une dernière petite question liée aux associations. Il se dit - et nous en avons quelques-unes après - que des conventions seront faites avec toutes les associations et que si les conventions ne sont pas signées, l'association ne pourrait pas avoir la subvention. Nous sommes d'accord que c'est un fantasme populaire.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Effectivement, c'est un fantasme populaire. Nous allons passer la délibération avec les associations pour lesquelles nous faisons une convention. Nous expliquons pourquoi, parce que ce sont des associations qui portent des événements structurants, ce qui n'empêche pas de travailler avec toutes les autres associations. Que se dit-il ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il faut être précis. Légalement, les conventions obligatoires sont celles pour les montants supérieurs à 23 k€. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Pour les associations qui ont une subvention inférieure à ces 23 k€, mettez-vous aussi en place des conventions ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Oui. Dans la délibération suivante, nous allons avoir cinq conventions avec des associations pour des événements majeurs et structurants. « Il se dit » c'est parce que nous leur avons expliqué que, effectivement, il est important de signer cette convention entre eux et nous pour planifier les relations qui nous lient.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais ce n'est pas la signature de la convention qui donne la subvention.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Ce n'est pas la signature de la convention qui donne la subvention puisque la subvention va être votée et délibérée en Conseil municipal. Maintenant, c'est un document qui nous lie dans les obligations des uns et des autres, pas uniquement pour la subvention, pour toutes les relations qui régissent la collectivité et l'association dans le cadre de l'organisation de ces événements. Je vois bien à quoi vous faites référence et à qui. Le but est que les méthodes et l'organisation soient bien mises en place par rapport aux obligations des uns et des autres, mais il n'y aura pas une espèce de gendarmerie de l'argent.

Mme CORTIJO, Maire

Avez-vous d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui est contre ? (1)

M. COSTES, Conseiller Municipal

Pour les raisons que je vous ai exprimées.

Mme CORTIJO, Maire
Qui s'abstient ? (4)

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Je m'abstiens malheureusement parce que je ne veux pas pénaliser toutes les autres associations, mais ce que nous venons d'évoquer sur le Comité des fêtes me perturbe pour voter globalement.

Mme CORTIJO, Maire
Je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC36 « FINANCES » Vote des subventions aux associations, crèches associatives, amicales et coopératives scolaires
Délibération approuvée avec 24 voix POUR, 4 abstentions (Mme BASQUIN, M. ROUX, Mme NICOLAÏDES et M. KLYSZ) et 1 CONTRE (M. COSTES).

13. FINANCES – Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations

Mme CORTIJO, Maire
Suite à la Commission permanente, Monsieur ROUX nous avait demandé de modifier l'article 6.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Nous sommes ici sur la délibération qui fixe l'attribution des subventions en nature ou en finances fixées entre la collectivité et les associations par des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations. Le dynamisme de la vie associative locale étant important, la Ville de Pibrac a fait le choix de soutenir les associations de son territoire par l'intermédiaire de moyens matériels et financiers, via l'attribution de subventions financières et de subventions en nature.

Je ne reprends pas tous les aspects réglementaires que vous avez dans la délibération.

L'autorité administrative attribuant une subvention à une association de droit privé peut demander la rédaction d'une convention avec l'organisme bénéficiaire.

Cette convention va définir, entre autres, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention. Le décret de 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixe ce montant à 23 k€. Toutefois, c'est le cas ici, il peut être décidé de conclure une convention permettant l'octroi d'une subvention dont le montant est inférieur au seuil précité afin de garantir la destination et l'utilisation des deniers publics.

Il est donc proposé ici d'établir des conventions d'objectifs et de moyens pour les associations menant des actions structurantes sur le territoire. Ces conventions permettent de formaliser le fonctionnement et les échanges entre les parties et renforcent les garanties du bon usage des deniers publics en fixant des objectifs et des règles précises. Elles décrivent les moyens accordés ainsi que les modalités de versement de la subvention pour chacune des associations détaillées ci-après :

- Comité des fêtes de Pibrac ;
- École de musique de Pibrac ;
- Act en Rue ;
- Jardin Nature Pibrac ;
- Pibrac Randonnées Montagne.

Ces conventions se veulent générales pour donner un cadre juridique au soutien que la Ville porte à ces manifestations, mais cela n'empêche pas de travailler avec toutes les autres associations pour l'organisation de leurs événements.

Vous avez vu les conventions qui étaient annexées. Madame le Maire l'a précisé, pour le Comité des fêtes, suite à l'observation de Monsieur ROUX à la Commission permanente, une date a été modifiée.

Ensuite pour l'école de musique, vous retrouvez tous les éléments, vous me direz si cela appelle à un questionnement. Il est bien précisé que la subvention s'élève à un certain montant et qu'elle n'est pas liée forcément à un projet. Là, on est sur une subvention de fonctionnement.

Dans chacune des conventions, il est spécifié si c'est un projet et le fonctionnement ou si ce n'est qu'un projet.

Ensuite, il y a eu celles entre :

- Act en Rue et la Commune de Pibrac ;
- Jardin Nature et la Commune de Pibrac ;
- Pibrac Randonnées Montagne et la Commune de Pibrac.

La délibération consiste à permettre à Madame le Maire de signer ces conventions.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Laurence. Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

C'est toujours moi, désolée ! Elles ne sont pas toutes équivalentes. Il y a des obligations et des choses différentes. Tout d'abord, pour l'école de musique, je voulais vous remercier de nous avoir transmis le bilan puisque nous avions voté la constitution un peu in extremis. On voit aujourd'hui qu'il y a quand même un nombre d'adhérents conséquent et qu'il est important de maintenir cette association sur la Commune. Sur la convention avec le foot, il y a un paragraphe sur lequel j'aimerais bien qu'on puisse...

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

La convention avec le foot fait l'objet d'une autre délibération puisqu'elle n'est pas dans le même cadre.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je suis allée trop vite avec les délibérations. Comme vous les avez toutes enchaînées, je suis allée jusqu'au bout. Nous y reviendrons.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Toujours sur le détail de ce qui est demandé ou attendu des associations dans le cadre des projets puisqu'il a été mentionné que l'on donnait une subvention au Comité des fêtes dans le cadre d'un projet qui est d'animer la fête locale de la Ville, je ne l'ai pas vu mentionné de façon explicite, peut-être que je l'ai lu de façon diagonale.

Mme CORTIJO, Maire

C'est marqué sur le tableau.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Sur quel tableau ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Dans la convention, à l'article 4, il est bien précisé que c'est dans le cadre d'un projet et le projet est défini, c'est l'organisation de la fête locale de Pibrac.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Au-delà de ce terme « organisation de la fête locale » qui est un peu générique, pouvez-vous préciser ce dont il s'agit ? C'est l'organisation de la fête locale avec les dates parce qu'une fête locale, cela peut prêter à confusion.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

La fête locale, il y en a une. Comme nous ne sommes pas dans un cadre réglementaire, à ce jour, les éléments qui sont dans la convention nous semblent suffisants et nous verrons lors de la signature et des échanges avec l'association si des besoins de confirmation étaient nécessaires.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

C'est là où j'ai un petit problème de compréhension entre ces conventions et les subventions en général puisqu'en fait, ce sont des conventions de fonctionnement entre la Ville et ces associations. Par définition, le Comité des fêtes, ce sont plusieurs fêtes et ils ont un projet plus global. Ne faut-il pas mettre autre chose que la fête locale dans cette convention ? Sinon, cela rejoint le fait que ce soit une convention qui est liée uniquement à la subvention.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

La convention avec le Comité des fêtes est liée à la subvention projet parce qu'ils ont une subvention.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ce n'est pas plus de 23 k€, donc ce n'est pas obligatoire.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Non, mais c'est un choix que nous avons fait.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Ce n'est pas très clair. À quoi servent ces conventions ? Est-ce que c'est un état d'obligation avec la Commune pour faciliter les échanges et comme cela, on dit noir sur blanc ce que la Commune donne par rapport aux obligations des associations ? Si c'est le cas, pourquoi n'est-ce pas générique (...incompréhensible) au Comité des fêtes et que c'est uniquement lié à la fête locale ?

Mme CORTIJO, Maire
Les conventions que nous souhaitons mettre, c'est déjà pour faciliter le contrôle de la Commune parce que ce sont quand même des deniers publics et aussi parce qu'il y a accès à tous les documents comptables et administratifs. Il faut que nous fassions un contrôle.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Les contrôles sont faits. Nous ne donnons pas de l'argent public s'ils ne nous donnent pas les comptes de l'association. C'est une obligation légale.

Mme CORTIJO, Maire
Oui, mais il y a certaines associations, comme Act en Rue ou le Comité des fêtes, ce sont quand même de grosses manifestations.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Et puis, il y a les moyens.

Mme CORTIJO, Maire
Effectivement, on a déjà tous les moyens logistiques. Il faut que nous le contrôlions, contrairement à une association, comme le repas du Rayon de soleil, qui n'a pas la même incidence financière qu'Act en Rue ou que le Comité des fêtes. Il faut quand même des moyens de contrôle.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Je l'entends. À ce moment-là, il faut mettre des charges supplétives et elles n'y sont pas. Soit on va jusqu'au bout...

Mme CORTIJO, Maire
C'est en cours.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire
Par exemple, pour le Comité des fêtes, on détermine parce que c'est une subvention projet sur l'organisation de la fête, mais il n'y a pas que la notion de la subvention en argent, il y a aussi toute la partie de l'article 5, tous les autres moyens mis à disposition sur les moyens de communication. Tous ces paramètres nous permettent de clarifier les méthodes de travail et les obligations des uns et des autres. C'est pour cela que nous avons estimé nécessaire de les faire parce que ce sont des événements structurants et qu'elles portent toutes de gros événements pour la Commune.

Mme CORTIJO, Maire
Vous ne pensez pas que c'est confortable une convention entre la collectivité et une association ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Bien sûr que si avec la notion d'obligation et de devoir et le fait qu'il y ait un contrat d'engagement, sauf que ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi maintenant ? Il y a un moment, il faut s'y mettre, mais à ce moment-là, il faut aller jusqu'au bout parce qu'il n'y a pas tout. Quitte à engager un chantier comme celui-là et tout mettre à plat, à ce moment-là, allons-y gaiement et allons aux charges supplétives, etc. En plus, ce ne sont que quelques-unes, ce n'est pas tout le monde, cela continue d'induire que des choses ne sont pas faites de la même façon pour tout le monde. Il n'y a peut-être rien derrière, mais en tout cas, je trouve qu'il y a quelque chose de bizarre dans l'arrivée de ces conventions aujourd'hui. Ou est-ce justement parce qu'il y a l'installation du Comité des fêtes et comme il y a l'installation du Comité des fêtes, il faut légitimer pour toutes les autres ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Non, ce n'est pas lié à l'installation du Comité des fêtes. Et puis, le titre des conventions, c'est « objectifs et moyens », il n'y a pas de notion d'obligation là-dedans. C'est pour planifier les relations avec les cinq gros événements structurants de la Ville.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Si je peux me permettre, Madame BASQUIN, je comprends vos suggestions, mais je ne les comprends pas vraiment. En fait, il y a un cadre légal. En tant que Commune, nous sommes imposés à un cadre légal. Le cadre légal dit qu'à partir de 23 k€, nous sommes obligés de faire une convention. Il ne dit pas plus de choses. En dessous de 23 k€, chaque fois que c'est utile pour la collectivité de faire une convention, une convention est établie. C'est le contenu qui détermine la convention. Cela peut aller jusqu'aux charges supplétives, mais chaque fois que nous pensons qu'il est utile de faire une convention et que c'est utile aussi pour l'association, nous faisons une convention. Ce n'est pas très difficile. Le contenu décide. Pour certaines associations, c'est tel ou tel domaine qui va être appuyé et pour d'autres, c'est tel ou tel domaine, c'est très large et très simple.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

À ce moment-là, pourquoi ne retrouve-t-on pas Figaro ? Parce que c'est la compagnie en résidence et c'est aussi une association. Elle pourrait être là-dedans.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Figaro, vous savez bien qu'ils ont une convention avec le TMP.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Est-elle encore valable ? À mon époque, elle n'était déjà plus valable.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Oui, elle est toujours valable. Elle est tacitement reconductible, donc elle est toujours valable.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Mais pourquoi ne pas en refaire une sous le même format ? Vous venez de le dire, il n'y a pas d'obligation.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

À chaque fois que c'est utile pour la collectivité.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Et nous avons mis en place un service des associations qui est maintenant structuré avec plusieurs personnes, donc auparavant, nous n'avions pas les moyens de faire tout ce travail. D'ailleurs, je tiens à les remercier pour la préparation des dossiers et des délibérations pour les subventions, ce service fait un gros travail. Nous irons aussi vers les charges supplétives. Ce sont les prochaines étapes. C'est une première étape. Nous avons décidé cette année de commencer avec celles-ci parce que nous avons estimé que par rapport aux gros projets structurants pour la Commune qui étaient portés par ces associations, c'était bien de faire ces conventions.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Par rapport à la remarque que je faisais sur la fête locale avec la date et l'emplacement, envisageriez-vous que cette fête puisse être organisée ailleurs que là où elle est organisée traditionnellement ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Nous verrons ce que dit le Comité des fêtes puisque c'est lui qui porte l'événement.

Mme CORTIJO, Maire

C'est le Comité des fêtes qui va le gérer, avec notre accord, quand même.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce que vient de dire Madame le Maire est important.

Mme CORTIJO, Maire

Si le Comité des fêtes me dit : « Madame le Maire, je vais aller faire la fête locale sur l'avenue de Toulouse », je vais lui dire : « Écoutez, je suis désolée, mais là, effectivement, cela va être un peu embêtant ».

M. COSTES, Conseiller Municipal

On revient donc à ce que je disais tout à l'heure. Indépendamment de la notion financière, cela veut dire que l'association n'a pas l'autonomie de décision qui lui permet de fonctionner. Automatiquement, n'ayant pas l'autonomie de décision pour lui permettre de fonctionner puisqu'elle va dépendre des décisions de la collectivité, elle est automatiquement de facto qualifiée d'une association dite transparente. Je rappelle la définition d'une association dite transparente. Elle est qualifiée de transparente quand elle ne dispose pas d'une autonomie de décision, que ce soit financière ou pour les raisons que je viens d'évoquer, par rapport à la collectivité qui la subventionne. Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Vous avez un problème de fonctionnement avec le Comité des fêtes et je vous engage, pour le fonctionnement optimal de la Commune et l'organisation de cette fête, de revoir les modalités de fonctionnement avec cette association dite Comité des fêtes.

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup pour vos préconisations. Juste pour vous dire que nous avons quand même un droit de regard pour la sécurité et l'emplacement de la fête. Vous avez été aux affaires.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Propos inaudibles : pas de micro

Propos inaudibles : pas de micro

Et si La Mekanik du Rire demandait de faire une manifestation sur l'avenue de Toulouse ?

Mme CORTIJO, Maire

Ce serait la même chose. C'est une question de sécurité, surtout actuellement.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Juste un dernier point, pourquoi les conventions ne sont-elles pas génériques d'obligations et de moyens sans mettre le point de vue financier dans la mesure où nous sommes sur des montants inférieurs à 23 k€ et nous n'avons pas cette obligation parce que sinon, pour moi, cela induit le fait que ce soit lié à la subvention que nous donnons par ailleurs ? Ce n'est que 1 500 euros d'un côté pour Festi'Jardin alors que pour les autres, c'est 7 k€. Mon point depuis tout à l'heure, c'est que pour moi, il y a deux sujets distincts et tout a été mélangé peut-être par rapport à l'ordre du jour, il y a :

- la volonté de la Commune de mettre en place des conventions identiques de moyens et de droits et devoirs avec chacune des subventions ;
- le fait qu'on écrive les subventions qu'elles ont en échange.

Pour moi, il y a deux sujets distincts et je vois que Monsieur BEAUDOU est presque d'accord avec moi, donc je vais l'embarquer. Vous avez acquiescé, quand même ! Dans ces conventions, a-t-on besoin de mettre le rapport à la subvention dans la mesure où ce n'est pas obligatoire d'un point de vue légal ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

C'est un choix rédactionnel que nous avons fait. Nous allons les présenter aux associations et nous verrons ensuite leurs retours.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'en reviens à mon point de tout à l'heure. Vous en avez certainement déjà parlé puisque certaines se demandent si la non-signature de cette convention induit ou pas...

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Je suis étonnée qu'elle vous ait posé la question à vous. Ce sont peut-être des associations qui ont justement besoin d'un cadre et que l'on finalise les choses par écrit pour savoir qui fait quoi, comment, plus dans les aspects opérationnels et organisationnels. Avec ces conventions, les choses seront plus transparentes.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Pour terminer, puisque l'on parle du choix du lieu de la fête, il ne faut pas oublier qu'il y a des intervenants qui sont les forains qui ont un pouvoir d'intervenir sur le lieu de la fête. Ils sont très impliqués par rapport au choix.

Mme CORTIJO, Maire

Ce n'est pas faux ! Merci. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? (5). Je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC37 « FINANCES » Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations
Délibération approuvée à l'unanimité avec voix 24 POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme BASQUIN, M. ROUX, Mme NICOLAÏDES, M. KLYSZ et M. COSTES).

M. COSTES, Conseiller Municipal

Indépendamment des débats que nous avons, je vous encourage vivement à regarder le fonctionnement du Comité des fêtes du point de vue de la structure juridique.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Monsieur COSTES.

14. DOMAINE - Convention de mise à disposition d'infrastructures sportives à l'US Pibrac Football

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Dans le cadre de son soutien auprès des acteurs associatifs du territoire, la Ville de Pibrac souhaite formaliser la mise à disposition d'infrastructures communales auprès de ces derniers. La présente délibération vient à l'appui de la délibération du 2 avril 2024 et de la convention afférente signée par la Ville de Pibrac et l'US Pibrac Football concernant les objectifs et moyens dévolus aux deux entités. Aussi, il est nécessaire de prévoir une convention de mise à disposition des infrastructures sportives de la Ville auprès de l'association précitée. Ici, nous sommes donc dans le cadre d'une association percevant une subvention supérieure à 23 k€. Les infrastructures mises à disposition sont décrites dans la délibération. Je ne reprends pas tous les points parce que nous connaissons tous les lieux ici. Étant précisé que l'association est également autorisée à utiliser les annexes aux infrastructures susvisées tel que prévu dans la convention jointe à la présente délibération.

Cette convention constitue une convention de mise à disposition du domaine public au sens du Code général de la propriété des personnes publiques, mais n'est pas constitutive de droits réels pour le preneur.

Par la présente délibération, il s'agit aujourd'hui d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je voudrais m'excuser parce que comme je n'étais pas en Commission permanente, ce sont des points que nous aurions pu voir parce que ce sont des points techniques. Dans la description des installations que vous mentionnez dans ladite convention, vous mentionnez le stade Gérard Migliore ainsi que le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement. Nulle part il n'est marqué les tribunes, les vestiaires et l'ensemble des équipements associés alors que vous y faites référence dans la convention. Si vous pouviez le rajouter, ce serait quand même particulièrement explicite.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

C'est parce qu'il s'agit du stade en entier. Quand il est dit « stade Migliore », cela comprend les terrains et les tribunes.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce n'est pas implicite. Comme dans toutes qualités, vous avez ce qui est implicite et explicite. C'est bien de le rendre explicite, même si c'est implicite.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Je vous renvoie au préambule, Monsieur COSTES, où il est bien dit : « La Ville dispose d'infrastructures sportives qu'il convient de mettre à disposition de l'association :

- le terrain synthétique ;
- le stade Migliore situé route de Léguevin comprenant le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement ».

Mais quand on dit « le stade de Migliore, situé route de Léguevin », c'est l'intégralité de la structure.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Non, parce que vous avez mis « comprenant » et vous n'avez pas explicité les tribunes puisque vous en parlez ensuite. Bon, je ne vais pas polémiquer, mais je finis là-dessus parce que je pense que c'est important.

Ensuite, je voulais revenir sur un élément que vous mentionnez. Vous autorisez - c'est bien de le faire - l'association à utiliser éventuellement les infrastructures pour faire de la publicité, de l'affichage, etc. Vous mentionnez un certain nombre de points pour éviter toute forme de publicité qui pourrait s'apparenter à du domaine religieux, politique, etc. Il faudrait peut-être rajouter des éléments complémentaires sur les

emplacements des infrastructures sur lesquelles seraient apposées ces bâches de signalisation qui devraient être soumis à l'approbation de la Ville pour la simple raison que vous allez avoir, s'il y a de fortes intempéries, des prises au vent qui peuvent induire des risques pour les personnes à proximité.

Et le dernier point, je sais qu'il y a une obligation de fournir des informations, mais il me semble intéressant d'avoir un retour sur la transparence des recettes qui résulteront de l'exploitation ou de toute publicité qui pourrait être faite et qui pourrait revenir à l'association.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Pour répondre à votre question sur les supports de communication, ils appartiennent aux associations et ils sont mobiles, ils peuvent les retirer, ce ne sont pas forcément des bâches et ce sont les supports de leurs sponsors. Nous les autorisons à les placer, mais ce sont eux qui les gèrent, qui les pilotent et qui les rangent ou qui les mettent au gré de leurs besoins, en fonction des événements. Et ensuite, dans leur budget, ils font apparaître les recettes qu'ils peuvent avoir et cela va dans le fonctionnement réglementaire de leurs documents comptables.

Mme CORTIJO, Maire

Madame BASQUIN. Franchement, je vous invite à venir aux commissions permanentes.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Faites-les en visio. Je l'ai déjà demandé à plusieurs reprises, mais la Commission permanente ne doit pas empêcher le débat démocratique pour autant.

Mme CORTIJO, Maire

Bien sûr.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Par rapport à ce qui vient d'être dit sur le fait que ce soient les sponsors, cela veut dire que c'est uniquement de l'affichage lié aux sponsors et ce sont uniquement des affichages mis lors des matchs ou pas. Nous sommes d'accord que ce n'est qu'amovible, ce n'est que ponctuel.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

À ma connaissance, oui, mais je ne suis pas allée vérifier les systèmes d'accroche.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je voulais vérifier parce qu'il est écrit « Aspect amovible », mais est-ce que c'est la structure qui est amovible et du coup, ce ne sont que les sponsors ? En fait, si c'est un sponsor, ce n'est pas considéré comme de la publicité sur laquelle pourrait être prélevée la TLPE.

Mme CORTIJO, Maire

Ce ne sont que des sponsors et c'est amovible.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Ce ne sont pas des choses permanentes ?

Mme CORTIJO, Maire

Comme chacun le sait, les sponsors changent chaque année, donc c'est forcément amovible.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais indépendamment de leurs sponsors, cela pourrait être compris comme si on autorisait de faire de l'espace publicitaire tout autour du stade habillé, etc.

Mme CORTIJO, Maire

Non. Par contre, pour en revenir aux bâches, je vais être coquine. Il y a une association quand même à Pibrac qui met des bâches chez les particuliers. Elles sont amovibles ? Les arbres, tout cela, et « Madame le Maire, sauvez-nous ! » D'ailleurs, il faudrait voir parce que Madame le Maire a changé. Mais c'est aussi une association, non ? Dites-moi ! Vous n'êtes pas au courant ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Attention, ce n'est pas de la pub ! Là, on parle de publicité.

Mme CORTIJO, Maire

Et ce n'est même pas un sponsor. Trêve de plaisanteries, nous avançons. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC38 « DOMAINE » Convention de mise à disposition d'infrastructures sportives à l'US Pibrac Football
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR.

Mme CORTIJO, Maire
Monsieur Guillaume BEN doit s'absenter, merci de le noter.

15. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - Convention d'usage et d'entretien de l'Esplanade Sainte-Germaine avec le diocèse

Mme CORTIJO, Maire
L'association diocésaine de Toulouse est propriétaire d'une partie de la parcelle située au niveau de l'Esplanade Sainte-Germaine. De ce fait, il est convenu depuis de nombreuses années entre eux et la Ville d'une mise à disposition de cet espace. Cela permet aussi une ouverture au public et d'organiser des occupations temporaires telles que les marchés ou repas. La convention précédemment établie en 2013 arrive à échéance. Il est donc nécessaire de la renouveler pour permettre la continuité de l'ouverture de cet espace aux Pibracaises et aux Pibracais. Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC39 « AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES » Convention d'usage et d'entretien de l'Esplanade Sainte-Germaine avec le diocèse
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).

16. URBANISME - Convention de servitude avec la société ENEDIS pour la parcelle cadastrée BK1 – Lieu-dit Gayne

M. NOUVEL, Adjoint au Maire
Monsieur Bernard GONELLA a une parcelle cadastrée BK2 qui jouxte la parcelle cadastrée BK1. Sur cette parcelle BK2, il a une partie de son exploitation agricole et notamment, il a construit un hangar sur lequel il installe des panneaux photovoltaïques. Il a demandé à Enedis de relier ses panneaux photovoltaïques au réseau Enedis. Pour cela, il a besoin de traverser cette parcelle BK1 qui nous appartient sur une longueur de cinq mètres. C'est la demande de la société Enedis. En compensation, Enedis nous verse une participation unique et forfaitaire de 75 euros.

Mme CORTIJO, Maire
Y a-t-il des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n°202504DEAC40 « DOMAINE » Convention de servitude avec la société ENEDIS pour la parcelle cadastrée BK1 – Lieu-dit Gayne
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).

17. ENVIRONNEMENT - Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la commune de Pibrac

Mme HILLAT, Adjointe au Maire
Je vais vous présenter la délibération qui concerne l'avis sur la demande d'autorisation environnementale nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement du bassin de Fondes situé Chemin Saint-Roch, à proximité de la voie verte entre Carrefour Market et l'ancien Chemin de la Tuilerie.

Le Préfet de la Haute-Garonne a saisi la Ville de Pibrac concernant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aménagement de ce bassin. L'enquête publique est renseignée par voie électronique et se déroule du 31 mars au 2 mai 2025 inclus comme le stipulent les nombreuses affiches qui sont présentes dans le secteur.

Je rappelle que la création de ce bassin est rendue nécessaire par le constat d'insuffisance du réseau pluvial et qu'il vise à la suppression des inondations répétées dans le secteur du Balardou, de l'avenue de Toulouse et le Chemin Saint-Roch.

Les travaux doivent démarrer en octobre 2025 pour une durée de six mois, donc jusqu'à mars 2026, et ils consistent à la création de ce bassin non étanche de 15 000 m² avec une capacité de 5 000 m³ environ.

Toutes les études environnementales n'ont pas identifié de zones humides ou la présence d'espèces majeures à protéger (oiseaux, reptiles, batraciens). Il n'y a pas de contrainte archéologique. Des silos à grains enterrés datant du Moyen Âge ont été découverts, mais n'ont pas été jugés suffisants pour développer des fouilles archéologiques.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale en vue du projet d'aménagement du bassin de rétention au lieu-dit Fondes et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Deux points. Vous l'avez souligné, c'est un bassin de rétention qui est nécessaire pour absorber le trop-plein d'eau dans des cas de phénomènes climatiques extrêmes, notamment quand nous avons eu, le 31 mai 2017, un phénomène assez important à Pibrac lors duquel l'ensemble de la plaine avait été inondé. C'est quelque chose qui est nécessaire. Sans remettre en cause la nécessité de cette infrastructure, je répète ce que je dis et le Préfet utilise les mêmes termes, il s'agit d'un bassin de rétention avec la possibilité de faire stagner des eaux pendant un certain temps. Je réitère les points de vigilance déjà mentionnés lors de mes précédentes interventions, à savoir, notamment faire attention à la possibilité d'accroître la présence de moustiques sur la zone.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Monsieur COSTES, vous pensez bien que j'ai posé la question de nombreuses fois à Eau de Toulouse Métropole. C'est un bassin qui est destiné à infiltrer dans le sol la totalité des eaux pluviales. Il n'y aura donc pas de résidus d'eau stagnante. Vous pensez bien que, habitant le quartier, je suis très vigilante sur tout ce qui touche la voirie, la circulation et le bassin de rétention. À moins qu'Eau de Toulouse Métropole se soit trompé, mais très sincèrement, non. Vous avez le bassin de rétention à L'Escalette, il n'y a jamais d'eau, il n'y a pas de moustiques, il n'y a rien puisque c'est par infiltration. Je demanderai à Toulouse Métropole de nous rassurer sur la probabilité de moustiques tigres ou autres, mais il n'y en a pas.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Si vous me permettez, effectivement, je vous suis, sauf que la mécanique des fluides étant ce qu'elle est, les infiltrations prennent du temps et donc il va y avoir un temps d'infiltration qui dépend de la saturation des sols.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Six heures !

M. COSTES, Conseiller Municipal

Et je prends pour exemple les bassins de rétention que vous avez à l'entrée sur les commons achetés par la Ville de Pibrac sur les parcelles aux alentours de la RN124 où ils sont même largement remplis d'eau.

Mme HILLAT, Adjointe au Maire

Ce ne sont pas les mêmes. C'est celui de L'escalette. Prenez comme modèle celui de L'escalette, à l'entrée de L'escalette.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Brigitte. Nous passons aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC41 « ENVIRONNEMENT » Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la commune de Pibrac
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).

18. FINANCES - Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la MJC et la Ville de Pibrac

Mme CORTIJO, Maire

Cette convention formalise notre soutien à un acteur clé de l'animation de la vie locale.

Par le biais de cette convention, trois axes principaux ont été définis pour structurer cette collaboration :

- le développement du projet jeunesse ;

- le renforcement du lien social et du dynamisme culturel ;
- la coopération et la complémentarité entre les acteurs locaux.

Cela met en valeur l'accent sur le travail partenarial mené en lien avec les services de la Ville et d'autres partenaires présents sur le territoire. Nous avons harmonisé les échéances des différents dispositifs (conventions et marchés publics en lien avec les politiques enfance jeunesse) et nous avons choisi de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec la MJC de Pibrac jusqu'au 31 décembre 2026, avec une option de renouvellement par avenant pour une période maximale de trois ans. Avant que vous me le demandiez, une évaluation partagée sera faite à l'issue de cette première période de convention et nous verrons s'il faut réajuster le projet ou l'adapter à différents enjeux du territoire.

Pour l'année 2025, la collectivité contribue financièrement pour un montant de 69 k€ qui sont répartis ainsi :

- 45 k€ pour l'animation du projet global de la MJC ;
- 18 k€ pour l'ensemble des actions en lien avec la jeunesse ;
- 6 k€ pour l'activité du basketball.

Sans compter la mise à disposition des bureaux, des locaux et l'entretien de ces derniers et la prise en charge des fluides. Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC42 « FINANCES » Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la MJC et la Ville de Pibrac
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).

19. ADMINISTRATION - Renouvellement de la convention de cession de données avec la Caisse d'allocations familiales 31 dans le cadre du diagnostic de territoire – Relais petite enfance (RPE)

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons des contrats relais petite enfance avec la CAF de la Haute-Garonne, mais la subvention conditionne la participation financière. Un diagnostic est réalisé par la CAF, le partenaire du RPE. Celui-ci a pour but de contribuer à l'observation de l'offre et de la demande d'accueil du jeune enfant. Pour le mener à bien, la CAF de la Haute-Garonne met à disposition du partenaire les données sociales dont elle est détentrice afin de nourrir ce diagnostic. La CAF reste propriétaire des données, mais afin de sécuriser les échanges de données sociales, il est nécessaire de prendre une nouvelle convention de cession entre la CAF et la Mairie de Pibrac pour une durée de quatre années à compter de la signature de cette dernière. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC43 « ADMINISTRATION » - Renouvellement de la convention de cession de données avec la Caisse d'allocations familiales 31 dans le cadre du diagnostic de territoire – Relais petite enfance (RPE)
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).

20. ENFANCE JEUNESSE - Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association MéliMélo

Mme CORTIJO, Maire

Je vais faire la présentation relative à MéliMélo, mais cela concerne également Nicolas et Pimprenelle.

La convention met en lumière une revalorisation importante de la participation financière de la Commune avec une augmentation progressive de la participation au berceau. Cela traduit un engagement solide et durable envers la qualité des services proposés aux jeunes enfants et à la stabilité financière des crèches.

Cette évolution est liée au contexte national de 2024 qui impose une revalorisation salariale des métiers de la petite enfance. La Ville, pleinement consciente des enjeux liés à cette profession, se positionne en soutien actif aux deux crèches associatives et ainsi, permet la pérennisation de ces accueils en crèche.

Par son projet, la crèche associative MéliMélo, située 1 rue Françoise Dolto, répond à des besoins d'intérêt général. La relation entre les parties repose sur un socle de valeurs éducatives en lien avec le territoire et concourant à la satisfaction de l'intérêt public local.

Le dispositif d'accompagnement local (DLA) a été mis en place par la CAF afin d'accompagner les structures EAJE (Établissement d'accueil des jeunes enfants) dans leur consolidation financière, ce qui permet de préciser le coût de leur projet et les conditions de détermination de la contribution financière.

In fine, par ce travail partenarial, nous proposons de verser à cette structure une subvention dans les conditions prévues par la convention :

- 112 500 euros pour 2025, soit un coût du berceau de 3 750 euros ;
- 117 k€ pour 2026, soit un coût du berceau de 3 900 euros ;
- 123 k€ pour 2027, soit un coût du berceau de 4 100 euros.

Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je reviens sur la remarque que j'ai faite sur le fonctionnement des crèches. Serait-il possible d'avoir un retour sur les modalités de fonctionnement des deux associations pour regarder, au-delà de l'effort collectif que la Ville fait, s'il n'y a pas moyen d'améliorer le fonctionnement de ces deux entités ?

Mme CORTIJO, Maire

Lorsque vous étiez aux affaires, cela ne devait pas fonctionner comme cela. Avant, ils travaillaient au forfait. Que l'enfant vienne une heure ou la journée, la CAF versait un forfait. Aujourd'hui, la réglementation a changé. Si l'enfant vient une heure, la rémunération sera sur une heure. Nous avons reçu les deux crèches il y a une quinzaine de jours. Ils n'ont pas un taux d'occupation plein pot toute la semaine. Cela a généré des frais auxquels ils ne s'attendaient pas. Après, il y a eu toute la revalorisation des salaires. Là aussi, cela a eu une conséquence budgétaire importante. Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai une petite question qui est peut-être bête, mais la CAF n'aurait-elle pas préconisé une mutualisation des deux crèches ? Est-ce envisageable à un moment pour faire réduire des coûts ou pour justement adapter ces plannings à une heure, etc. ?

Mme CORTIJO, Maire

À ma connaissance, la CAF n'a jamais parlé de mutualiser les deux crèches.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Est-ce que c'est idiot dans la mesure où ce sont deux associations ? Est-ce que cela ne pourrait pas en être une seule ?

Mme CORTIJO, Maire

Il faut déjà que le bureau soit d'accord. Vous savez que le bureau est constitué de parents. C'est vrai que nous n'en avons jamais parlé. La CAF n'a jamais soulevé cette proposition. Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Juste une précision sur ce sujet. Pendant la Commission permanente auquel j'ai participé grâce à vous, une remarque intéressante a été faite, c'est que vous aviez souligné que les deux crèches allaient « se coordonner » ou parler un peu plus par rapport à la répartition des âges, etc.

Mme CORTIJO, Maire

Vous faites bien de le souligner. Effectivement, les deux crèches ainsi que le RPE sont en totale osmose, notamment sur les listes d'attente puisque nous nous étions aperçus que chacune avait une liste d'attente, mais on y retrouvait souvent les mêmes noms des parents. Cela est fait. Nous avons également mis en place l'Observatoire de la petite enfance. Ils travaillent tous ensemble et elles se répartissent effectivement les âges. Quand l'une a trop d'enfants de la troisième section, l'autre prend les plus petits. Elles s'arrangent vraiment entre elles pour justement ne pas pénaliser les parents pibracais. C'est en fonction des places puisque je vous rappelle que Nicolas et Pimprelle a 20 berceaux et que MéliMélo en a 30. Vous m'aviez également demandé pourquoi elles n'avaient pas les mêmes subventions, c'est aussi par rapport à cela. Avez-vous d'autres questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC44 « ENFANCE JEUNESSE » Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville et l'association MéliMélo
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).

21. ENFANCE JEUNESSE - Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association Nicolas et Pimprenelle

Mme CORTIJO, Maire

La structure de subvention pour Nicolas et Pimprenelle est la suivante :

- 90 k€ pour 2025, soit un coût du berceau de 4 500 euros ;
- 112 k€ pour 2026, soit un coût du berceau de 5 600 euros ;
- 112 k€ pour 2027, soit un coût du berceau de 5 600 euros.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC45 « ENFANCE JEUNESSE » Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville et l'association Nicolas et Pimprenelle
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).

22. RESSOURCES HUMAINES - Création de deux postes permanents Administrateur de théâtre et Technicien son et image à l'ECP

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Pour commencer, je vais laisser la parole à Mme DEGERS qui va vous présenter le résultat du diagnostic que nous avons fait faire par le CDG.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Diagnostic de l'organisation du Théâtre Municipal de Pibrac réalisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne fin 2024

Ce lieu a été défini comme un lieu unique sur le territoire. Depuis 2020, la politique culturelle de la Ville porte sur les axes suivants :

- la diversification de la programmation sur une même saison ;
- l'accessibilité pour le plus large public possible ;
- l'ancrage territorial pour que ce théâtre soit à la disposition des citoyens et des citoyennes de la Ville.

Le diagnostic nous a confirmé que ces orientations rejoignent la tendance nationale par ordre de priorité :

- la logique territoriale ;
- l'accessibilité ;
- éducation jeunesse ;
- diversification de l'offre.

Analyse technique de ce théâtre par le diagnostic

Il est hors norme par sa taille en rapport avec celle de la Commune. La configuration et l'acoustique lors de sa construction le dédiaient principalement à l'opérette. Il a une empreinte artistique qui est l'art musical.

Analyse juridique

C'est une structure communale gérée en régie autonome. C'est une forme d'indépendance qui n'est pas fréquente, car dans les communes de la strate, est privilégié le mode de gestion en régie directe, c'est-à-dire que c'est une prise en charge directe du fonctionnement du service par la personne publique qui l'a créé, ses moyens et ses agents.

Le diagnostic nous indique que si ce mode de gestion en régie directe (pas d'ECP, pas de budget autonome, pas de personnalité morale) était adopté, il induirait une rigidité et des lourdeurs de fonctionnement incompatibles avec l'organisation du spectacle vivant.

Présentation de la Délégation de Service Public (DSP)

Dans ce cas, la collectivité délègue par un contrat la gestion du lieu à un prestataire qui répond à un cahier des charges. La qualité du service va donc dépendre du délégataire. C'est très risqué pour la satisfaction de la population et du public. Le modèle économique est ainsi très risqué, car lié aux subventions publiques, ce qui, avec la période actuelle, présente de gros risques.

Présentation de la Société Publique Locale (SPL)

Il s'agirait ici d'actionnaires publics auxquels la Commune confie la gestion. Il n'y a pas de mise en concurrence pour les choisir. La Commune devient un actionnaire. Les salariés et la gestion relèvent à ce moment-là du droit privé (la recherche de rentabilité à tout prix, le risque dans les choix et les orientations culturelles qui peuvent ne pas correspondre aux attentes de la population et du territoire). Ce modèle n'est pas transposable dans l'esprit actuel du lieu.

Analyse du modèle économique

Lors de la comparaison en volume de la répartition des dépenses d'achat de spectacles et de recettes, le TMP est juste en dessous d'Altigone (la salle de Saint-Orens-de-Gameville) qui est un modèle de la région.

Le TMP de Pibrac est en deuxième position sur une comparaison de dix sites équivalents. Le montant des recettes dépasse les dépenses d'achat. Il y a un bon équilibre par rapport à d'autres salles. Cette situation tient à une bonne expertise et connaissance de son travail du programmeur. En nombre de représentations, la production du TMP est au-dessus de la plupart des salles de spectacles, avec notamment une programmation associative et scolaire. Il est aussi relevé par le diagnostic que les bons résultats du TMP se font sans budget de communication.

Analyse des enjeux futurs du TMP

- Générer une attractivité sur un territoire excentré de la Métropole ;
- Lutter sur un territoire plus accessible qu'à Toulouse Centre, mais avec une plus faible densité démographique, donc aller chercher des publics sur une zone déterminée comme une zone Nord de Pibrac qui est dépourvue de salles, une zone rurale à fort potentiel de population qui doit être captée avant la Métropole ;
- Garder l'empreinte artistique et spécifique du théâtre musical, car par rapport aux salles proches et concurrentes, il n'y a pas d'empreinte identique ;
- Lutter contre le frein constaté de solidarité et de mutualisation avec les salles proches qui sont toutes victimes de contraintes financières. Il faut donc éviter la concurrence et lever les freins actuels ;
- Préserver la notoriété et le rayonnement du TMP qui agit indirectement sur la Ville. Il est un des emblèmes de celle-ci ;
- Activer la communication qui est un outil qu'il faut absolument que le TMP investisse ;
- S'adapter aux nouveaux modes d'achat : suite à la période Covid, la temporalité des achats a changé et il est plus difficile de faire de la planification. Ceci est à saisir comme une opportunité pour repenser les stratégies de communication ;
- Diversifier les canaux ;
- Mieux répondre aux comportements du public.

Les spécialistes RH du CDG31 ont réalisé une analyse globale de l'activité sur l'année, puis par période, par taux de remplissage, par horaires, par tarifs, par répartition des heures techniques de programmation et de travail administratif.

Ils ont fait des analyses :

- des missions de chaque agent ;
- des écoutes individuelles et collectives ;
- des proportions de créations avec des compagnies, des résidences permanentes et occasionnelles ;
- des productions purement locales (associatives et scolaires) ;
- des compétences et technicités des agents ;
- des recours aux intermittents ;
- du climat interne ;
- de la perception extérieure de l'équipe ;
- des besoins techniques et administratifs.

En conclusion, deux enjeux ressortent :

- sécuriser le fonctionnement de la structure pour sa pérennité ;
- diversifier et renforcer le rayonnement avec une nouvelle stratégie de développement.

Différents scénarii sont étudiés. Le plus adapté est celui qui correspond aux besoins des agents.

Deux éléments :

- création d'un poste d'administrateur pour faciliter les interactions entre la programmation et la mise en œuvre technique, faire évoluer la dynamique de l'équipe et porter les projets de développement. Le Directeur actuel garde le pilotage du management, de la construction de la programmation et sa compétence technique en son.

- remplacement par un poste pérenne du technicien qui a changé de service.

Le régisseur actuel sera formateur de cette nouvelle personne et en position de transfert de ses compétences pour la phase finale de sa carrière compte tenu de la qualité de ses compétences.

Ce schéma doit cependant rester flexible sur une structure de cette taille où des modifications ou des évolutions pourront être apportées.

Ce diagnostic conclut que le travail est excellent au TMP de Pibrac, mais qu'il y a un essoufflement et une souffrance de l'équipe. Les capacités du territoire sont importantes. L'expertise de chaque membre de l'équipe actuelle est essentielle et conséquente, d'où l'axe de transmission pour l'agent le plus proche de fin de carrière.

C'est donc une équipe qui va passer à cinq agents avec un vrai projet de service pour les années à venir.

Cette augmentation de l'effectif est une action forte de notre mandature, un besoin attendu depuis des années, certes étudié précédemment, mais pas par le même prisme, car cet audit n'a jamais été réalisé depuis 30 ans. Le coût de ce dernier n'est absolument pas à interroger. Il permet de bien répondre aux besoins qui n'étaient pas d'un agent technique supplémentaire, mais de remanier toutes les missions de tous les agents. Cet audit a été apprécié par les élus qui ne sont pas des professionnels des métiers particuliers du spectacle, par les agents des services RH qui, eux non plus, n'ont pas les connaissances spécifiques des besoins des métiers du spectacle - ceci n'est pas un reproche, c'est purement factuel -, par les agents eux-mêmes du TMP qui ont été poussés à des travaux, à des questionnements qui ne pouvaient jamais être pris ni menés par la temporalité et le rythme effréné des saisons et des programmations qui s'enchaînent. I

La maison TMP et son équipe restera un beau lieu emblématique pibracais et bien sûr, va chercher d'autres recettes selon vos conseils précédents.

Je reviens juste sur votre observation de tout à l'heure en début de séance. Notre équipe estime qu'il faut cesser d'analyser les lieux d'expression culturelle sous l'angle budgétaire, sous l'angle des coûts. Ce sont, à Pibrac, particulièrement avec le TMP, une vraie richesse et un investissement pour nos concitoyens. Il y a dans cette présentation de l'ambition d'action à la hauteur de nos capacités de la Commune.

Voilà tout ce que l'audit a fait ressortir. Je repasse la parole à Madame TARQUIS pour les aspects réglementaires.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Au vu de ce qui vient d'être dit, la délibération propose de créer :

- un emploi permanent d'administrateur de théâtre relevant de la catégorie B du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet pour exercer les missions d'administrateur de théâtre. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire et en cas de recherche infructueuse, il pourra être pourvu par un agent contractuel ;
- un emploi permanent de technicien en régie son, lumière, vidéo relevant de la catégorie B ou de la catégorie C du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou du cadre d'emploi des agents de maîtrise ou du cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet pour exercer les missions de technicien en régie, son, image et vidéo. De même, il devra être occupé par un fonctionnaire, mais en cas de recherche infructueuse, il pourra être occupé par un agent contractuel.

Mme CORTJO, Maire

Merci, Mesdames. Y a-t-il des questions ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai quelques petites remarques par rapport aux différents exposés qui ont été faits.

Comme vous nous l'avez dit, ce diagnostic a le mérite d'exister. Néanmoins, j'insiste, comme je vous l'ai dit en commission de l'ECP, vous n'avez pas su capitaliser sur ce que nous vous avons laissé, à une exception près et là, je rends la balle à Monsieur PAYAN, il y avait effectivement une erreur lors du dernier budget, mais depuis, vous savez que l'erreur est humaine et que dans les comptes on peut faire des erreurs, qui étaient les 40 k€ qui n'avaient pas été reversés.

Néanmoins, sur l'état du théâtre et tel qu'il était à cette époque, les cinq agents auraient pu y être.

« Aller chercher des publics plus loin », là aussi, vous nous l'avez suffisamment reproché et critiqué parce que nous ne laissons pas le théâtre aux Pibracais et nous allions trop loin, selon vous, dans ce que nous faisons avant. Aujourd'hui, vous revenez dessus et fort heureusement.

« Gardez l'empreinte du théâtre musical », là aussi, à aucun moment nous n'avons cherché à dénaturer l'empreinte musicale et heureusement et c'est bien ce qui fait toute la force de ce théâtre et ce pour quoi il faut effectivement se battre pour le garder.

Il y avait d'autres activités telles que le Prélude. Le Prélude a disparu.

Dans cet audit, il n'y a pas de vision à long terme et pas de diagnostic au-delà du court terme. Cela veut dire que l'on est déjà à l'étroit avec ces cinq personnes par rapport à tout ce qui pourrait être fait et remodulé. C'est une vision court-termiste. Je le redis, elle a le mérite d'exister, mais il n'y a pas de projets associés à long terme.

Si l'argent ne fait pas tout, pourquoi avons-nous augmenté le budget du théâtre ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

S'agissant de capter les publics, nous tirons les conclusions de l'audit et effectivement, peut-être qu'au départ, nous avions une mauvaise stratégie, mais d'où l'intérêt de se référer et d'utiliser l'audit. Je ne comprends pas pourquoi vous avez toujours l'impression que c'est une critique, mais il n'y a pas de critique par rapport à ce que vous aviez mis en place auparavant. Par rapport à l'empreinte artistique, je ne crois pas que nous ayons évoqué le fait que vous vouliez la supprimer, donc je ne comprends pas.

S'agissant de la subvention supplémentaire, nous la mettons parce que c'est nécessaire et que cela fait partie du choix politique que nous portons pour continuer d'accompagner cette structure.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

C'est le nerf de la guerre, mais à un moment donné, la Commune n'aura plus cet argent, donc il faut le trouver aussi. Mon point reste juste là, il faut aller chercher de l'argent. Et aujourd'hui, les éléments mis en avant ne sont pas là pour chercher de l'argent. Et là, c'est un outil qui permet, au-delà de la culture, d'aller chercher de l'argent.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

C'est pourquoi nous redéfinissons les missions de l'équipe et nous allons maintenant leur donner le temps de repositionner leurs activités, leur travail et leur mission dans le but de revoir peut-être effectivement les recettes. Quant au Prélude, il n'existe plus parce que la personne qui le pilotait ne s'y retrouvait pas parce qu'il n'y a pas la clientèle pour, et puis parce qu'ensuite, il n'y a pas eu d'autres opportunités de le relancer. Voilà, je crois que j'ai répondu à l'intégralité de vos questions.

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Par quoi vais-je commencer ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Si ce sont des questions, mais si ce sont des observations... Je répondrai aux questions.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ce sont à la fois des observations et des questions. J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur l'intérêt de cet audit en période de vaches maigres, on me l'a reproché. On essaie de faire attention et d'avoir une gestion raisonnable des deniers publics. 8 k€, si je ne m'abuse, pour un diagnostic effectué par le CDG, par une équipe RH, sauf à ce que vous me disiez le contraire, qui statue sur une ambition qui peut être portée par l'organisation d'un théâtre ou d'une ville, avec une vision purement RH, je vous ai écoutée avec attention, Madame DEGERS, mais je pense que La Palice n'aurait pas dit mieux. On découvre des choses qui existaient depuis de nombreuses années. On a abouti à des conclusions qui étaient, je ne veux pas dire les mêmes, mais qui nécessitaient un profond remaniement du théâtre et avec, comme l'a dit Odile, une vision qui doit être définie. Une fois qu'on a défini cette vision, on se met en marche pour porter les moyens nécessaires à accompagner cette vision. Comme cela a été très bien dit une fois encore, naturellement, on ne peut pas tout faire. La Commune doit faire des choix et si on n'a pas l'argent nécessaire, on ne peut pas espérer porter quelque chose contre vents et marées. Vous avez un outil qui est absolument formidable, qui est le TMP. On a mentionné qu'il fallait l'upgrader, c'est-à-dire qu'il faut l'améliorer en termes de fourniture de services offerts aux utilisateurs de ce théâtre, vous allez faire un certain nombre d'efforts, cela ne suffit pas. Derrière, il faut se doter véritablement d'un projet, d'une ambition et

mobiliser toute forme d'actions nécessaires pour essayer de porter cette ambition. Et cela, je ne le vois pas. Une fois encore, cela reflète un peu ce que j'ai dit tout à l'heure, à l'image du budget que vous avez présenté. C'est fade, cela fait flop. Vous avez peut-être quelque chose qui est intéressant, mais...

Mme CORTIJO, Maire

Monsieur COSTES, on ne va pas recommencer le débat, s'il vous plaît.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je vous le dis avec toutes les formes qu'il convient de mettre. J'avais une question. Vous avez parlé du poste d'administrateur. Au sens de l'emploi, un administrateur correspond à un grade supérieur à un grade d'attaché. Vous le portez en B. Je pense qu'il y a une confusion entre la mission confiée et le grade correspondant. Je ne sais pas si vous pouvez m'expliquer cela.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

C'est Madame TARQUIS qui va répondre et moi, je vous poserai une question après, si vous le permettez.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Les fonctions d'administrateur de théâtre, ce n'est pas un grade de catégorie A que nous demandons, c'est pour venir en soutien aux missions administratives du Directeur et en soutien à la personne qui est à la billetterie.

M. COSTES, Conseiller Municipal

C'est donc l'intitulé de la mission de la personne et non pas le grade correspondant.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Tout à fait. C'est un grade de rédacteur.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Je peux poser ma question, Madame le Maire ? (*Oui*) Vous dites que c'est fade, mais pour pouvoir porter ces jugements-là, j'aimerais bien vous voir de temps en temps. Je vous convie à venir vous asseoir avec moi dans le TMP. Pas vous, je sais que vous êtes là, Madame BASQUIN, mais Monsieur COSTES pour dire que c'est fade, vous viendrez.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Ne me faites pas cette remarque parce que nous ne vous avons pas vue tout le temps non plus quand nous étions aux affaires. Si nous avons fait un effort pour participer, je n'ai pas vu tout le temps... Nous n'allons pas rentrer dans la polémique parce que ce n'est pas le moment.

Mme CORTIJO, Maire

Ce n'est pas le moment, c'est trop tard. Plus de questions, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC46 « RESSOURCES HUMAINES » Création de deux postes permanents Administrateur de théâtre et Technicien son et image à l'ECP
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).

23. RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois temporaires accroissement saisonnier d'activité

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Cette convention nous permet d'avoir la possibilité d'embaucher un adjoint technique polyvalent ou administratif, un rédacteur, un technicien ou un animateur en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Cette convention couvre cette possibilité d'embauche pour une période de 18 mois, soit jusqu'au mois d'octobre 2026.

Mme CORTIJO, Maire

Avez-vous des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC47 « RESSOURCES HUMAINES » Création d'emplois temporaires accroissement saisonnier d'activité
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).

24. RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois accroissement temporaire d'activité

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Un peu sur le même principe, il s'agit ici d'avoir la possibilité de recruter un adjoint technique polyvalent ou administratif dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité.

De même, cette convention couvre cette possibilité d'embauche sur une période de 18 mois, toujours jusqu'en octobre 2026.

Mme CORTIJO, Maire

Avez-vous des questions ? (Non) Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202504DEAC48 « RESSOURCES HUMAINES » Création d'emplois accroissement temporaire d'activité

Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).

25. RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit d'ajouter les deux postes que nous avons vus pour le TMP.

J'en profite pour dire que, suite à votre remarque, Madame BASQUIN, le mois dernier, les services RH ont commencé à faire un toilettage de ce tableau des effectifs, notamment sur les emplois pourvus, puisque nous nous sommes rendu compte que des personnes parties n'avaient toujours pas été enlevées. Comme je vous l'ai dit la dernière fois, une fois que toutes les embauches en cours pour lesquelles nous avons délibéré au mois de mars et ce mois-ci seront terminées, il y aura vraiment le nettoyage de tout puisque nous sommes obligés d'ouvrir sur plusieurs grades ou plusieurs catégories. C'est pour cela que nous attendons que les embauches soient terminées pour pouvoir finir ce nettoyage.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Laurence. Y a-t-il des questions ? Monsieur COSTES.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Pouvez-vous nous préciser le nombre d'emplois effectifs de la Commune ? Parce que je ne m'y retrouve pas, le total n'est pas fait. Je note 84 pour 117 budgétés. Pouvez-vous me confirmer ce chiffre ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Oui, 84 emplois pourvus à l'heure actuelle.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Et 117 budgétés ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Oui.

M. COSTES, Conseiller Municipal

À quoi correspondent ces 117 budgétés ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Comme je vous l'ai dit, il y a des emplois vacants et des embauches en cours. Vous l'avez vu encore tout à l'heure, quand on prend des délibérations pour les embauches, on est obligé d'ouvrir soit sur plusieurs grades, soit sur plusieurs catégories. On est donc obligé d'agréments le tableau des effectifs en conséquence. Une fois que les embauches auront été effectuées et que nous saurons dans quelle catégorie rentrent les personnes recrutées, nous pourrions éliminer ceux qui n'ont pas servi.

M. COSTES, Conseiller Municipal

D'accord. Alors, je finis ma question, c'est 84 actuellement, quel est le point d'arrivée à la fin de l'année 2025 ?

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Je ne sais plus combien de recrutements sont en cours. 84, plus les deux d'aujourd'hui et ceux du mois dernier qui sont encore en cours de recrutement.

Mme CORTIJO, Maire
Cela monte à 88.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Je comprends que vous ne seriez pas en capacité de le donner aujourd'hui, mais si vous pouviez nous donner quels sont les équivalents temps plein dans ces 88, c'est-à-dire que des personnes ne sont pas à temps plein dans les 88 personnes.

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Nous vous le ferons parvenir. Je vais le demander au service RH.

M. COSTES, Conseiller Municipal

Merci beaucoup.

Mme CORTIJO, Maire

Il faut savoir que ce sera présenté en CST avant toilettage. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

***Délibération n° 202504DEAC49 « RESSOURCES HUMAINES » Modification du tableau des effectifs
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).***

26. RESSOURCES HUMAINES - Bilan annuel relatif à la formation des élus

Mme CORTIJO, Maire

Le Code général des collectivités territoriales dispose notamment qu'un débat annuel sur la formation des élus du Conseil municipal doit se tenir pour évoquer les formations réalisées par ces derniers sur l'année écoulée. À ce titre, je peux vous informer que seul Monsieur Gilles ROUX a suivi une formation proposée par l'ATD Haute-Garonne les 19 et 20 septembre sur le budget d'une collectivité. Avez-vous des questions ou remarques ? Monsieur ROUX.

M. ROUX, Conseiller Municipal

J'ai une suggestion. Je suggère à mes collègues élus de participer à des formations puisque nous cotisons à l'ATD et que les formations ne sont pas payantes. D'autre part, cela permet de rencontrer d'autres élus et les échanges sont très fructueux parce que, quelles que soient les tendances, nous avons des échanges concrets et très intéressants.

Mme CORTIJO, Maire

C'est tout à fait cela, mais nous avons de jeunes élus qui ont des activités professionnelles intenses.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Nous avons reçu le catalogue des formations tardivement.

Mme CORTIJO, Maire

Nous veillerons à ce que ce soit un peu plus tôt. S'il n'y a plus de questions, je demande à ce que soit retranscrit au PV que nous prenons acte de la tenue du débat relatif à la formation annuelle des élus.

Les points de l'ordre du jour sont terminés. Avant de passer au compte rendu des faits marquants et éventuellement des questions diverses, je voudrais tout d'abord remercier les agents de la collectivité, Madame la DGS, Messieurs les responsables juristes et comptables ainsi que notre élu délégué aux finances parce que cela a été un long moment. Pour rappel, c'était le dernier vote du budget de notre mandature. Je voulais le souligner. Je vous remercie également pour la bonne tenue de ces débats sereins. Nous avons échangé, donc je pense que c'est intéressant aussi. Je remercie bien évidemment tous les agents qui ont participé de près ou de loin à cette préparation du Conseil municipal, car vous le savez, c'est très important et très lourd.

Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons eu la semaine de la petite enfance, cela s'est bien passé, les parents étaient très contents.

Nous avons terminé l'enquête publique. Elle a été clôturée le 13 février. Nous n'avons pas encore d'informations sur le PLUi-H.

Nous avons également eu le festival de la biodiversité sur une semaine, il y avait des débats conférences tous les soirs. Il a été bien apprécié.

Pour ce qui va arriver, nous avons l'inauguration des ombrières le 29 avril à la salle polyvalente, vous êtes cordialement invités.

Nous avons le repas des aînés le 24 avril prochain. N'oubliez pas de vous inscrire. Les inscriptions ont commencé hier jusqu'à vendredi prochain. Les élus qui ont l'âge bénéficieront de la gratuité et les autres payeront leur quote-part qui est de 34 euros comme l'année dernière.

Nous avons relancé les candidatures pour la guinguette de l'été puisque personne n'a répondu à ce jour.

Le prochain Conseil municipal sera le 10 juin.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, vous aviez posé une question sur les abris bus du Conseil départemental. À ce jour, seule une vingtaine des 230 abris bus départementaux situés sur le périmètre de Toulouse Métropole ont basculé dans le giron de la Métropole. Les autres sont encore à l'appartenance du Conseil départemental parce que la bascule totale et définitive a été fixée conjointement au 1^{er} septembre 2025. Les 20 qui ont basculé, c'est parce qu'on arrivait au terme du mandat.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Cela veut dire que celui qui est rue principale reste propriété du Conseil départemental.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Pour l'instant, jusqu'à la bascule définitive. Partout où vous voyez un petit bandeau bleu « Conseil départemental » et d'autres ont été basculés, mais je n'ai pas la répartition entre la Commune et les communes aux alentours.

Mme CORTIJO, Maire

Mesdames et Messieurs les élus, je vous remercie une nouvelle fois. Je vous souhaite de passer une bonne fin de soirée et à bientôt.

La séance est levée.

Heure de clôture de la séance : 21 h 57.

Madame la Secrétaire de séance
Rachel MOUTON

Madame le Maire
Denise CORTIJO



Acte publié le : 13/06/2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 202504DEAC25 « FINANCES » Adoption du Compte Financier Unique 2024 de la Commune Adoptée par 27 voix POUR du fait de la non-participation aux débats et au vote de Mme le Maire et 1 ABSTENTION (M. COSTES)
Délibération n° 202504DEAC26 « FINANCES » Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2024 de la Commune Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202504DEAC27 « FINANCES » Adoption du Compte Financier Unique 2024 ECP Adoptée par 28 voix POUR du fait de la non-participation aux débats et au vote de Mme le Maire
Délibération n° 202504DEAC28 « FINANCES » Affectation du résultat 2024 de la Commune Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202504DEAC29 « FINANCES » Affectation du résultat 2024 ECP Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202504DEAC30 « FINANCES » Adoption du Budget Primitif 2025 de la Commune Adoptée par 24 voix POUR, 4 abstentions (Mme BASQUIN, M. ROUX, Mme NICOLAÏDES et M. KLYSZ) et 1 CONTRE (M. COSTES)
Délibération n° 202504DEAC31 « FINANCES » Vote du taux des taxes foncières 2025 Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202504DEAC32 « FINANCES » Adoption du Budget Primitif 2025 pour l'ECP Adoptée par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme BASQUIN, M. ROUX, Mme NICOLAÏDES, M. KLYSZ et M. COSTES).
Délibération n° 202504DEAC33 « FINANCES » Admission des créances en non-valeur pour la Commune et l'ECP Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202504DEAC34 « FINANCES » Vote des subventions d'équilibre à l'ECP et au CCAS Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202504DEAC35 « FINANCES » Vote des tarifs « Pibrac en Scène 2025 » Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202504DEAC36 « FINANCES » Vote des subventions aux associations, crèches associatives, amicales et coopératives scolaires Adoptée par 24 voix POUR, 4 abstentions (Mme BASQUIN, M. ROUX, Mme NICOLAÏDES et M. KLYSZ) et 1 CONTRE (M. COSTES).
Délibération n° 202504DEAC37 « FINANCES » Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations Adoptée par 24 POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme BASQUIN, M. ROUX, Mme NICOLAÏDES, M. KLYSZ et M. COSTES).
Délibération n° 202504DEAC38 « DOMAINE » Convention de mise à disposition d'infrastructures sportives à l'US Pibrac Football

Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202504DEAC39 « AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES » Convention d'usage et d'entretien de l'Esplanade Sainte-Germaine avec le diocèse Adoptée par 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
Délibération n° 202504DEAC40 « DOMAINE » Convention de servitude avec la société ENEDIS pour la parcelle cadastrée BK1 – Lieu-dit Gayne Adoptée par 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
Délibération n° 202504DEAC41 « ENVIRONNEMENT » Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la commune de Pibrac Adoptée par 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
Délibération n° 202504DEAC42 « FINANCES » Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la MJC et la Ville de Pibrac Adoptée par 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
Délibération n° 202504DEAC43 « ADMINISTRATION » Renouvellement de la convention de cession de données avec la Caisse d'allocations familiales 31 dans le cadre du diagnostic de territoire – Relais petite enfance (RPE) Adoptée par 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
Délibération n° 202504DEAC44 « ENFANCE JEUNESSE » Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association MéliMélo Adoptée par 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
Délibération n° 202504DEAC45 « ENFANCE JEUNESSE » Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association Nicolas et Pimprenelle Adoptée par 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
Délibération n° 202504DEAC46 « RESSOURCES HUMAINES » Création de deux postes permanents Administrateur de théâtre et Technicien son et image à l'ECP Adoptée par 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
Délibération n° 202504DEAC47 « RESSOURCES HUMAINES » Création d'emplois temporaires accroissement saisonnier d'activité Adoptée par 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
Délibération n° 202504DEAC48 « RESSOURCES HUMAINES » Création d'emplois accroissement temporaire d'activité Adoptée 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
Délibération n° 202504DEAC49 « RESSOURCES HUMAINES » Modification du tableau des effectifs Adoptée 28 voix POUR (du fait de la sortie de M. Guillaume BEN).
« RESSOURCES HUMAINES » Bilan annuel relatif à la formation des élus PREND ACTE de la tenue d'un débat relatif au bilan annuel de formation des élus.

Étaient présents : CORTIJO Denise - NOUVEL Honoré - DEGERS Laurence - PAYAN Miguel - HILLAT Brigitte - DUVALLEY Franck - DELPEUCH Nicolas - TARQUIS Laurence - LE BOT Denis - FACCO GILBERT - SALVADOR Joseph - FAYE Nathalie - RABOT Benoît - BEN Guillaume - Rachel MOUTON - Benoît BEAUDOU - LACAMBRA-ROUCH Béatrice - COSTES Bruno - ROUX Gilles - BASQUIN Odile
Ayant donné pouvoir : Corinne DUFILS JUANOLA à Benoît RABOT - Natalie CROSTA à Miguel PAYAN - Fanny PRADIER à Laurence TARQUIS - Marion JOUAN RENAUD à Benoît BEAUDOU - Romuald BEAUVAIS à Brigitte HILLAT - Stéphane MASSIN à Honoré NOUVEL - Yann KERGOULAY à Rachel MOUTON - Didier KLYSZ à Odile BASQUIN - Nathalie NICOLAÏDES à Gilles ROUX

Madame la Secrétaire de séance
Rachel MOUTON

Madame le Maire
Denise CORTIJO



Acte publié le :

13/06/2025

